

REPUBLIQUE DU TCHAD
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRIMATURE
MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION
REGION DU LAC
DEPARTEMENT DE WAYI
SOUS-PREFECTURE DE NGOURI
CANTON NGOURI

UNITE – TRAVAIL – PROGRES

PLAN DE DEVELOPPEMENT LOCAL DU CANTON NGOURI

Période : avril 2015 à mars 2019

Elaboré par la population du canton Ngouri
Avec l'accompagnement de SOS SAHEL International TCHAD
Avec l'appui financier et technique du PADL-GRN

Février 2015

Table de matières

Liste de tableaux, cartes, figures	Erreur ! Signet non défini.
Liste des Abréviations	iii
Introduction	1
I. Généralités sur le canton	4
1.1. Milieu physique	4
1.1.1. Localisation géographique	4
1.1.2. Caractéristiques physiques	4
1.1.2.1. Relief	4
1.1.2.2. Climat	4
1.1.2.3. Hydrographie	5
1.1.3. Les ressources naturelles	5
1.1.3.1. Sols	5
1.1.3.2. Végétation et Flore	5
1.1.3.3. Faune	Erreur ! Signet non défini.
1.2 Milieu humain	1
1.2.1. Historique du canton	1
1.2.2. Caractéristiques démographiques	2
1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle	2
1.2.4. Organisations modernes	3
1.2.5. Les intervenants structurels	4
1.2.6. Les infrastructures	5
1.3. Activités économiques	1
1.3.1. Agriculture	1
1.3.2. Élevage	1
1.3.3 Commerce	2
1.3.5 Artisanat	3
II. Diagnostic participatif du canton et options de développement par domaine	4
2.1. Agriculture, Elevage	5
2.1.1 Résultats du diagnostic	5
2.1.2 Les axes prioritaires de développement	6
2.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	7
2.2.1 Résultats du diagnostic	7
2.2.2 Les axes prioritaires de développement	7
2.3. Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...) ..	8

2.3.1 Résultats du diagnostic	8
2.3.2 Les axes prioritaires de développement	9
2.4. Santé-Eau potable-Assainissement.....	9
2.4.1 Résultats du diagnostic	9
2.4.2 Les axes prioritaires de développement	11
2.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport	12
2.5.1. Résultats du diagnostic.....	12
2.5.2. Les axes prioritaires de développement	13
2.6. Affaires sociales-Genre	13
2.6.1. Résultats du diagnostic.....	13
2.6.2. Les axes prioritaires de développement	14
2.7. Gouvernance-Sécurité-Paix (y compris gouvernance au sein des organisations) .	14
2.7.1. Résultats du diagnostic.....	14
2.7.2. Les axes prioritaires de développement	14
III. Sommaire des grands axes de développement des différents domaines.. Erreur ! Signet non défini.	
IV. Projets de développement sur la durée du plan	20
4.1. Agriculture, Elevage	20
4.2. Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	20
4.3. Economie.....	21
4.4. Santé-Eau potable-Assainissement.....	21
4.5. Education-Jeunesse-Culture-Sport	22
4.6. Affaires sociales-Genre	23
4.7. Gouvernance-Paix –Sécurité.....	23
V. Mécanisme de mise en œuvre, de pilotage et de suivi du programme d’actions.. Erreur ! Signet non défini.	
5.1 Mécanisme de mise en œuvre des actions	Erreur ! Signet non défini.
5.2 Stratégie de pilotage et de suivi du programme.....	Erreur ! Signet non défini.
5.3 Planning annuel de travail.....	25
Conclusion.....	26
Annexes	27

LISTE DE TABLEAUX

Tableau 1	:	Regroupement des villages du canton Ngouri
Tableau 2	:	Evolution de la pluviométrie sur une période de 4 ans
Tableau 3	:	Principales espèces ligneuses rencontrées dans le canton
Tableau 4	:	Succession de différents chefs sur le trône du canton de Ngouri
Tableau 5	:	Ecoles, effectif, salles de classe et enseignants dans le canton Ngouri
Tableau 6	:	Infrastructures sanitaires dans le canton Ngouri

LISTE DES FIGURES

Figure 1	:	Schéma de zonage du canton Ngouri
Figure 2	:	Schéma de localisation des principales ressources naturelles du canton
Figure 3	:	Localisation des infrastructures socio sanitaire et éducatives dans le canton
Figure 4	:	Répartition spatiale des infrastructures économique

LISTE DES PHOTOS

Photos 1 et 2	:	Périmètre aménagé de Wayi 1
Photos 3	:	parc de vaccination à Ngouri
Photo 4	:	Salle de classe à l'école de Yom
Photos 5 et 6	:	Marché et aire d'abattage de Ngouri (photo de gauche et de droite)

LISTE DES ABREVIATIONS

ACTED	:	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
ALIMA	:	Alliance for International Medical Action
AEN	:	Association Eleveur Nomade
ALV	:	Animateur Local Volontaire

APE	:	Association des Parents d'Elèves
ATS	:	Agent Technique de Santé
CCD	:	Comité Cantonal de Développement
CDA	:	Comité Départemental d'Action
CIVD	:	Comité Inter Villageois de Développement
COSAN	:	Comité de Centre de Santé
CT	:	Commission Thématique
CTD	:	Comité Technique Départemental
FAO	:	Food and Agriculture Organisation ou Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIT	:	Front Inter Tropical
IDE	:	Infirmier Diplômé d'Etat
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OP	:	Organisation de Producteurs
PADL-GRN	:	Programme d'Appui au Développement Local et à la Gestion de Ressources Naturelles
PAM	:	Programme Alimentaire Mondial
PANG	:	Projet d'Aménagement de mille hectares de Ngouri
PDL	:	Plan de Développement Local
PM	:	Pour Mémoire
PMH	:	Pompe à Motricité Humaine
PNSA	:	Programme National de Sécurité Alimentaire
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
SODELAC	:	Société de Développement du Lac
UNICEF	:	United Nation International Children's Emergency Fund
PM	:	Pour le Memoire
OPF	:	Organisation paysanne Feminine
SIDRAT	:	Système d'Information pour le Développement Rural et Aménagement du Territoire

INTRODUCTION

Contexte général d'élaboration du PDL

Durant plusieurs décennies, les diverses interventions de l'Etat et autres partenaires techniques et financiers au profit des communautés rurales ont donné des résultats mitigés. Ceux-ci ont toujours opéré sans la prise en compte des vrais problèmes et préoccupations des populations. En effet, les actions sont généralement réalisées selon une approche thématique et descendante, planifiées par les responsables des projets et des services déconcentrés de l'Etat sans l'implication de la population cible.

Le canton Ngouri, l'un des 10 cantons que compte le département de Wayi dans la région du Lac au Tchad, est également confronté à cette problématique de développement. En effet, le canton regorge des potentialités sous diverses formes, plus particulièrement en ressources naturelles (ouadis) et humaine (jeunesse de sa population). Plusieurs programmes, projets et services techniques de l'Etat ont réalisés des actions et poursuivent encore leur intervention dans le canton. Il s'agit entre autres : de la production de plants pour le reboisement ; la lutte contre les épizooties ; la fixation des dunes pour lutter contre l'ensablement des ouadis ; la réalisation des forages ; la construction des parc de vaccination, l'aménagement des ouadis et polders, etc..

Toutes ces actions réalisées n'ont pas contribué à une amélioration des conditions de vie de cette population. La population fait face au problème de famines quasi récurrentes et l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation, eau potable) fait cruellement défaut dans la majorité des villages du canton. Ce qui les obligent à s'enfermer dans une logique de survie et, ne parviennent pas à réfléchir réellement sur les problèmes qu'elles rencontrent et d'en trouver des solutions appropriées.

La politique de décentralisation en cours, prônée par le Gouvernement par la mise en place des collectivités territoriales et qui offre une opportunité aux populations, tarde à être effective. Le gouvernement n'a pas encore délimité le ressort territorial des collectivités et les niveaux de planification sont encore restés au niveau national et sectoriel.

Parmi les prérogatives qui seront transférées aux collectivités locales figure la planification, ce qui explique l'élaboration de documents de planification pour une meilleure prise en charge des besoins des citoyens qui leur sont dévolues. Le plan de développement local qui est un instrument de négociation financière pose la problématique du développement et définit les axes stratégiques d'intervention en termes d'accès aux services sociaux de base, les secteurs productifs, la gestion des ressources naturelles, la structuration et l'organisation des populations, etc.

En attendant la mise en place des collectivités territoriale, l'Union Européenne à travers le PADL GRN accompagne les populations et leurs organisations qui s'investissent efficacement dans l'élaboration d'un document de négociation pour le développement socio-économique de leur territoire.

Le canton Ngouri n'est pas resté en marge et s'est aussi inscrit dans cette dynamique changement en terme de développement. L'action qui est mise en œuvre par SOS SAHEL vise à accompagner la population du canton à la structuration et à la planification de son développement. L'appui technique et financier est assuré par le PADL-GRN.

Méthodologie d'élaboration du PDL

Ce plan de développement est le fruit de plusieurs concertations entre les populations et les autres acteurs en présence dans le canton Ngouri. Pour des raisons évidentes d'appropriation et selon le principe de base de la planification participative, ce sont les communautés elles-mêmes qui ont réalisé toute les étapes du processus de la planification avec l'équipe du projet.

Il faut comprendre par planification participative, la démarche par laquelle tous les acteurs locaux (autorités administratives et traditionnelles, les organisations de la société civile, les organisations des producteurs, les services déconcentrés de l'Etat, etc.) sont impliqués dans le processus.

Plusieurs étapes se sont succédé pour déboucher à ce plan de développement. Il s'agit de :

1) **L'information et sensibilisation de la population sur l'intervention du projet**

Plusieurs ateliers et rencontres ont servi de cadre pour informer les acteurs locaux

↳ **Un atelier de lancement à Bol, chef lieu de la région.**

Cette rencontre a lieu le 23 mai 2013. L'objet de cette rencontre est d'informer l'exécutif régional et les délégations techniques régionales sur le contenu du projet mais aussi d'obtenir leur appui dans sa mise en œuvre.

↳ **Une réunion départementale d'information à Ngouri.**

Le démarrage des activités du projet dans le département de Wayi a été marqué par la tenue d'une grande réunion d'information le 30 mai 2013. Cette rencontre est animée par l'équipe du projet, appuyée par le Coordonateur Exécutif de SOSSAHEL International Tchad.

Cette rencontre a permis d'informer et de sensibiliser l'ensemble des acteurs et partenaires impliqués dans le processus, pour une appropriation du projet (les autorités administratives, les chefs de canton, les Services Techniques Déconcentrés, le représentant des chefs religieux, les représentants des Associations, les représentantes des organisations féminines, etc.). Au cours de cette rencontre, l'approche, la démarche ainsi que le rôle des différents acteurs ont été présentés et discutés.

↳ **Une réunion cantonale d'information**

Cette réunion est réalisée le 17 juillet 2013 à la grande mosquée de Ngouri, chef lieu du canton. Cette rencontre a regroupé la majorité des chefs de village du canton accompagné ou non de notables. Les informations sur l'intervention du projet, les critères de désignation des représentants des villages aux réunions de groupe de villages ainsi que le rôle et la responsabilité des chefs de village pendant le processus de planification ont été expliqués aux participants.

Deux moments clé ont marqués cette réunion :

- La mise sur pied d'un comité chargé de suivre et d'appuyer l'équipe du projet au début du processus de planification. Ce comité composé de 3 personnes (1 président, 1 secrétaire général, 1 trésorier) disparaît une fois que l'ADC est mise en place.
- La liste des villages du canton est remise à l'équipe du projet. Des discussions autour des critères censés faciliter le regroupement des villages du canton par groupe de village sont engagées avec les participants. Il s'agit de :

La distance entre les villages ;

Les grandes mosquées pour les prières de vendredi ;

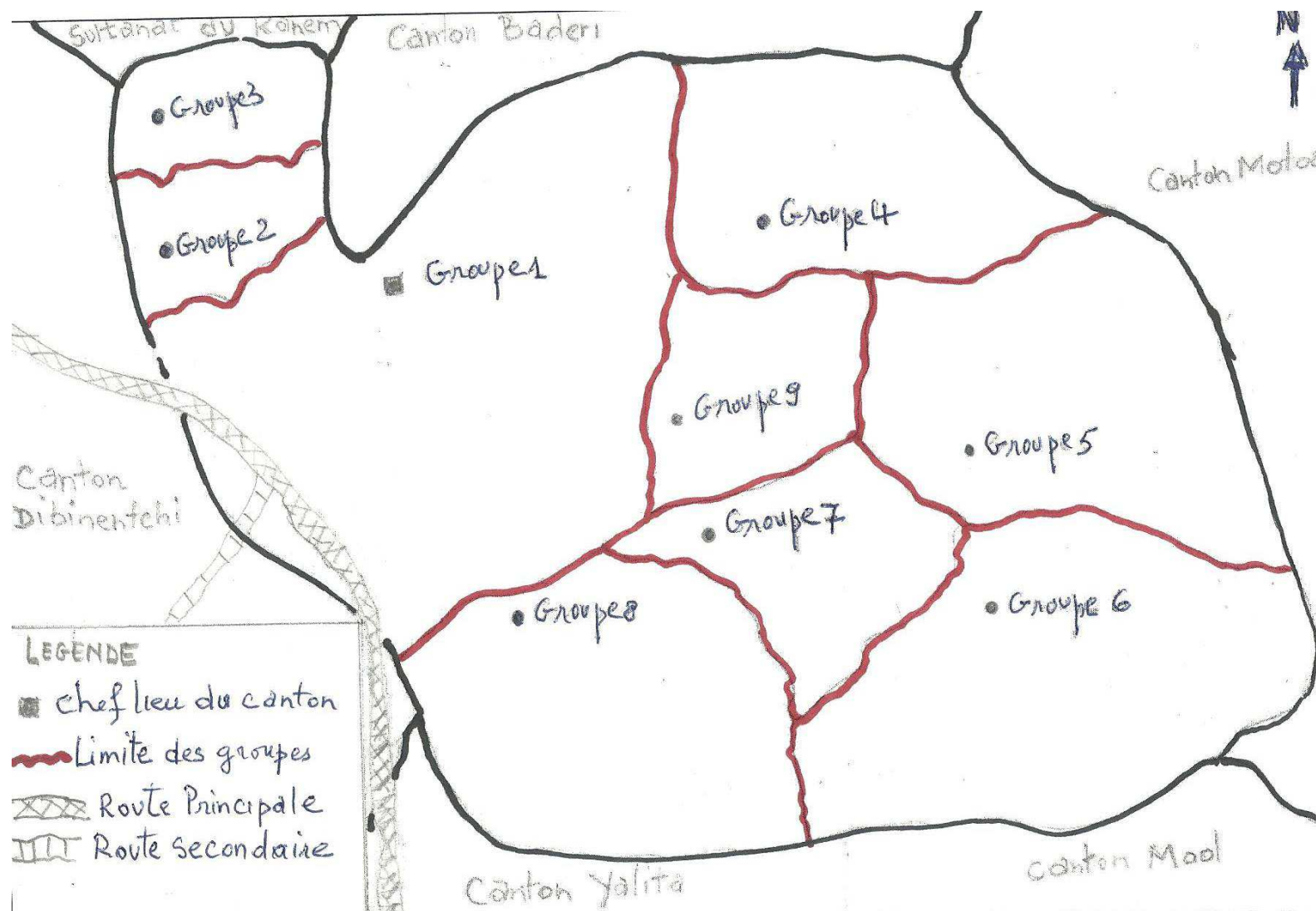
Les bureaux de vote ;

Le regroupement de villages a été un travail itératif conduisant à un nombre de 150 villages répartis en 9 groupes.

Tableau 1 : regroupement des villages du canton Ngouri

Groupe de villages	Nom des villages par groupe
Groupe 1 (31 villages)	Ngouri : Ka Lari ; Guidiri1 ; Guidiri2 ; Kouriari 1 ; Kouriari 2 ; Kouriti ; Bornoti ; Madah ; Abachoukouri ; Keiri ; Haïtri ; Aguirom ; Molo ; Alaïri ; Yeyim ; Walaldji ; Malchouri ; Kaleïrom ; Ndouwori ; Ayourou1 ; Ayourou2 ; Aouadjeri ; koulkrou Malati ; Tarfalla ; Tarfalla Admari ; Koukiotoulla Kirtchia ; Mozolonga-Ndoloké ; Koulkrou-Alaïri, Mara brahimiti ; Kirtchia Siraouti
Groupe 2 (17 villages)	Kaya 1 : Boli ; Boli Blangho ; Molondo; Ndjileï ; Tomossi ; Bremiti ; Made Ngouri ; Assankadari ; Boli Bougar ; Boli Moussari ; Boli1 ; Boli Blongou ; Boli Adam Sandra ; kaya 2 ; Fidane, Tomosi
Groupe 3 (16 villages)	Roudo Ndjara1 : Roudo Djara2 ; Roudo1 ; Roudo2 ; Galla Bini ; Roudo Koulfou ; Louane Indjirom ; Roudo Katchari1 ; Roudo Katchari2 ; Dolom ; Koura ; Madjalla1 ; Madjalla2 ; Madjalla3 ; Fintra1 ; Fintra2 ;
Groupe 4 (22 villages)	Ferome : Ferome Kangara ; Ferome Adranti ; Ferome Assan Botouri ; Ferome Konkia ; Ferome Mal Issari ; Lande1 ; Lande2 ; Mbodou Kouriti ; Ouara1 ; Ouara2 ; Kourome ; Féfé1 ; Féfé2 ; Osseïrome ; Mana1 ; Mana2 ; Mana3 ; Lande-Djillarom1 ; Lande-Djillarom2 ; Yé-Kalimba ; Djouzoumarom
Groupe 5 (13 villages)	Yom : Yom kangara ; Yom Baderi ; Biniwara Kangara ; Kouloudirom1 ; Kouloudirom2 ; Kouloudirom3 ; Kouloudirom4 ; Djidani Kangara ; Djidami Issari ; Djidami Kourna, Tamada Kougouri
Groupe 6 (12 villages)	Kirdjourom : Kirdjourom-Blangho ; Yiski Mangolati ; Keleyakou-Kangara ; Keleyakou ; Keleyakoumbodouri ; Sernenga Aliferi ; Sernenga Meleri ; Djarkrou ; Koteïrome2 ; Sernenga ; Yiski
Groupe 7 (9 villages)	Ngourtoulo Kouloua : Koteïrome1 ; Kandji-Kitchia ; Nguïrom-Karinga ; Alaïbaïri ; Maleïrom ; Keleyakou Souanari ; Konkio Toullo1 ; Konkio Toullo2 ;
Groupe 8 (16 villages)	Kindjiria : Kindjiria 2 ; Kindjiria3 ; Nguïrom Konkio ; Acrue-Yaroua ; Miarati ; Madjidiri ; Ouné1 ; Ouné2 ; Ouné3 ; Ouné-Kourna ; Ouné Aliadjanaiti ; Koulkrou-Baderi ; Koulkrou-Admari ; Koulkrou-Reati ; Ouné Alaïkeliri
Groupe 9 (14 villages)	Djidami Aliferi : Djidami Mbodou Daïcheri ; Djidami Airome1 ; Djidami Airome2 ; Molofourdé ; Ngarfari ; Ngarfari Kangar ; Ngarfari Brahimiti ; Ngarfari Mbodouri ; Ngarfari Alaïbari ; Ngarfari Goniri ; Ngarfari Adam Woleri ; Ngarfari Adam Seiri ; Ngarfari Ali Woliri;

Figure 1 : Schéma de zonage du canton Ngouri



Source : Schéma réalisé en assemblée générale cantonale de diagnostic participatif

↵ **Les réunions avec les populations villageoises**

A la suite de l'atelier cantonal d'information et de sensibilisation, une réunion de restitution au niveau du village est organisée par chaque chef de village. Pour les villages non représentés à la réunion cantonale, ce sont les membres du comité cantonal de suivi qui ont assuré cette restitution avec l'animateur du projet.

Les rencontres villageoises d'information et de sensibilisation ont été menées à l'échelle de tous les villages du canton. De manière globale, 10 jours ont été nécessaires pour réaliser ces rencontres villageoises. Elles ont pour objet, l'approfondissement et la démultiplication des points introductifs évoqués lors de l'atelier cantonal d'information.

Ces rencontres villageoises ont permis de :

- Clarifier les rôles de chaque acteur dans le processus ;
- La responsabilité des populations dans l'identification, la planification et la mise en œuvre des actions de développement ainsi que leur contribution effective.
- Designer les représentants des villages pour participer aux réunions par groupe de villages ;

2) Les réunions avec les représentants des groupes de villages

Ces rencontres ont réuni par groupe, tous les représentants villageois dans un village qu'ils ont choisie eux même comme village accrocheur. Ce sont des réunions d'une journée, réalisée pendant la période allant du 19 août au 4 septembre 2013.

Elles ont pour objet :

- ↵ d'expliquer aux participants, le rôle et les responsabilités des populations villageoises dans le processus de planification ;
- ↵ de présenter le rôle que doivent jouer le comité inter villageois de développement ainsi que l'animateur villageois à désigner par groupe de villages ;
- ↵ d'expliquer les critères pour être membres du comité inter villageois et animateur local volontaire.

3) Mise en place d'une structure inter villageoise de développement

Cette structure composée de 13 personnes, constitue le Comité Inter villageois de Développement. Elle est installée dans chacune des 9 groupes mise en place dans le canton.

Les animateurs locaux volontaires ont été choisis (à raison de 1 par groupe) sur la base d'un certain nombre de critères afin d'accompagner le processus de planification. Les critères de choix des animateurs locaux volontaires sont convenus entre l'équipe du projet et les représentants villageois, ils sont définis comme suit :

- ↵ savoir lire et écrire en français ou en arabe littéraire ;
- ↵ parler la langue du milieu (le Kanembou) ;
- ↵ connaître le milieu et être disponible pour un travail bénévole ;
- ↵ être actif au sein de la communauté ;
- ↵ résider dans le canton.

4) Formation des animateurs locaux volontaires et des membres du comité de suivi

La formation est assurée par l'équipe du projet en une session de 3 jours, du 11 au 13 septembre 2013. Le contenu de la formation est axé sur l'initiation au remplissage des fiches de collecte des informations et l'utilisation de quelques outils de diagnostic participatif :

- ↪ Exposé sur le processus de planification ;
- ↪ la carte de l'espace inter-villageois ;
- ↪ l'arbre à problèmes ;
- ↪ le remplissage des fiches de collecte de données.

5) Le diagnostic technique et participatif

Pour pouvoir mettre au point un plan d'actions répondant bien aux enjeux de développement du canton, il était indispensable de bien connaître le territoire cantonal, les atouts sur lesquels s'appuyer, mais aussi les faiblesses à contrer. Le Diagnostic du canton a été réalisé sur une période allant du 16 septembre au 21 novembre 2013 soit au total 67 jours. Il est réalisé en 2 étapes :

↪ Etude du milieu

Le diagnostic technique du canton a permis de recueillir les informations de base sur le canton. Il est réalisé du 16 septembre au 4 octobre 2013. Les données collectées portent sur : le milieu physique, les activités économiques, les secteurs sociaux, les organisations existantes, etc. provenant de diverses sources (collecte de données par les ALV, entretien auprès des différents services déconcentrés de l'Etat, l'Administration Territoriale, les autorités cantonales, etc.).

↪ Le diagnostic participatif

C'est un travail réalisé par les représentants villageois réunis en assemblée de chaque groupe de villages avec l'animateur du projet. Il s'est déroulé du 7 octobre au 9 novembre dans chaque groupe de villages. Les problèmes vécus par les populations ont été énumérés, analysés et leurs causes identifiées par domaine :

- agriculture, élevage ;
- gestion des ressources naturelles ;
- économie ;
- santé-eau potable-assainissement ;
- éducation-jeunesse-culture-sport ;
- affaires sociales-genre ;
- gouvernance (y compris gouvernance au sein des organisations)

Une assemblée générale de diagnostic participatif a été réalisée du 20 au 21 novembre 2013. Elle a réuni tous les délégués (5 personnes par comité inter villageois) et validé les résultats obtenus lors du diagnostic par groupe de villages.

6) Les travaux en commissions thématiques

Ce travail réalisé du 13 au 24 janvier 2014 a pour but d'approfondir les problèmes soulevés pendant le diagnostic participatif. Les personnes ressources techniquement outillées ainsi que les agents de l'Etat pour faire cette analyse font défaut au sein de chaque groupe de villages. Pour cela, elle a été faite à Ngouri (chef lieu du canton) par une équipe multidisciplinaire composé des différents agents des principaux services techniques opérant dans le secteur rural (agriculture, eaux et forêt, élevage, santé, éducation, affaires sociales) avec l'appui du comité du suivi et l'équipe du projet.

7) Restitution des travaux en commissions thématiques

Une concertation avec les représentants de groupe de villages a été réalisée du 31 janvier au 10 février 2014. Ce travail est fait dans le but de garantir l'appropriation des actions retenues par l'équipe multidisciplinaire. La localisation et les porteurs des projets ont été clairement identifiés, la contribution locale (en espèce ou en nature) est discutée et clarifiée.

8) L'assemblée générale cantonale d'adoption et priorisation des projets

Cette assise a été décisive car elle a permis de restituer les résultats obtenus pendant les réunions de concertation par groupe de villages à tous les autres délégués réunies en assemblée générale. C'est une rencontre tenue les 20 et 21 septembre 2014 devant la grande mosquée de Ngouri.

Les débats ont porté sur :

- ↪ Les enjeux de développement du canton ;
- ↪ La localisation, les coûts et les porteurs des projets ;
- ↪ L'intérêt d'une forte mobilisation autour des projets inter villageois ;
- ↪ La stratégie de mobilisation des ressources locales ;
- ↪ La priorisation des projets dans la durée du plan.

9) Rédaction du PDL

La rédaction du PDL est faite par l'équipe du projet en collaboration avec les membres du CCD. Ce sont les résultats issus de l'étude du milieu, du diagnostic participatif et assemblées générales de planification et d'autres concertations qui sont à la base de la rédaction du PDL. Il Le PDL est rédigé de manière itérative, de manière à intégrer toutes les observations faites par les représentants des populations.

10) Finalisation du PDL

Au cours d'un atelier organisé au sein de l'équipe du projet, des échanges se sont déroulés sur les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre du PDL du canton Ngouri. Il est ressorti de ces échanges des observations sur la forme du document ainsi que sur le contenu. Préalablement les services techniques déconcentrés de l'Etat ont été consulté lors d'un atelier quant à l'harmonisation des normes techniques et de la gestion concertée des ressources naturelles.

11) Validation du PDL par le CDA

Les membres du CDA ont été outillés lors d'une séance de renforcement des capacités organisée par le PADL-GRN dans le but :

- D'examiner le PDL élaboré par la population d'un canton en vue d'évaluer son contenu, sa pertinence et la cohérence de la planification ;
- D'évaluer les capacités des structures locales de planification (CCD, ALV, CT, CIVD) ;
- De valider et faire des propositions d'amélioration à apporter au PDL.

La validation du PDL a lieu lors d'une séance organisée par le CTD, séance au cours de laquelle les membres du CCD ont répondu aux questions posées par les membres du CTD. Toutes les observations de fond faites par le CDA ont été prises en compte par les membres des CCD en vue de les intégrer dans le PDL avant sa diffusion.

12) Diffusion du PDL

La diffusion du PDL est l'étape qui a consisté à la production d'un résumé du PDL, à sa multiplication et à sa restitution auprès de la population. Cette dernière à travers les membres du CCD est chargée de rechercher les financements nécessaires à la réalisations des actions inscrites dans le PDL.

I. GENERALITES SUR LE CANTON

1.1. MILIEU PHYSIQUE

1.1.1. Localisation géographique

Le Canton Ngouri est situé à 100Km environ de Bol, chef-lieu de la région du Lac. Il est limité :

- ↖ au Nord par le canton Baderi ; et
- ↖ au Nord-Ouest par le sultanat de Mao ;
- ↘ au sud – est par le canton Mool ;
- ↘ au sud par le canto Yalita.
- ↖ à l'Ouest par le canton Dibinintchi et le canton Yalita ;

Sur le plan administratif, le canton Ngouri dépend de la sous-préfecture de Ngouri, lui-même dépendant du département de Wayi. Le chef-lieu du canton est localisé dans la sous-préfecture de Ngouri et la distance qui le sépare de l'extrémité du canton le plus loin est de 25 km. Selon les informations obtenues auprès des autorités cantonales, le canton compte 149 Villages.

1.1.2. Caractéristiques physiques

1.1.2.1. Relief

Le relief du canton est caractérisé par la présence des dunes de sable et des zones de dépression qui conduisent à la formation des ouadis. Les dunes sont généralement orientées du nord au sud et en perpétuel mouvement provoqué par le vent.

1.1.2.2. Climat

Le climat est de type sahélien, caractérisé par l'alternance d'une longue saison sèche qui dure 8 mois (mi-octobre à mi-juin) et une saison pluvieuse qui s'étale sur le reste de l'année.

La pluviométrie moyenne annuelle oscille autour de 300 mm mais les perturbations climatiques font que par moment on peut enregistrer des quantités inférieures. Pendant certaines années, les pluies sont précoces (entre avril et mai) et elles ne permettent pas l'installation correcte des cultures qui se solde par la perte des semences.

Tableau 2 : Evolution de la pluviométrie sur une période de 4 ans

Année	Pluie enregistrée	Nombre de jours
2010	336,6	19
2011	293,6	16
2012	327,7	23
2013	273,3	14

Source : station pluviométrique de la SODELAC-Ngouri

Le régime des vents principaux est dominé par :

L'harmattan qui se déploie en saison sèche, est un vent sec et chaud soufflant du Nord-Est vers le Sud Ouest pendant les mois d'octobre à avril.

La mousson, en provenance du Sud-Ouest vers le Nord-Est est un vent froid et humide qui souffle pendant les mois d'avril à octobre.

Le point de convergence de ces 2 types de vent est appelé FIT et provoque des précipitations qui sont à l'origine des pluies enregistrées.

On distingue trois types de saisons à savoir :

- ↳ Saison sèche et fraîche (Novembre à Février) pendant laquelle la température moyenne mensuelle est de l'ordre de 23°C.
- ↳ Saison sèche et chaude (Mars à mi-juin) pendant laquelle la moyenne mensuelle de température maximale atteint 38°C.
- ↳ Saison de pluies (mi-juin à début novembre), saison pendant laquelle le régime thermique est intermédiaire avec des températures moyennes mensuelles allant de 28 à 30°C.

Ces trois saisons offrent une possibilité aux producteurs de faire 3 récoltes en une année sur une même parcelle. Ceci n'est possible que si toutes les conditions sont réunies notamment : le système d'exhaure, l'irrigation, l'aménagement des parcelles, la maîtrise des techniques culturales, etc.

1.1.2.3. Hydrographie

Le canton est dépourvu de cours d'eau superficiel mais on note la formation des mares temporaires dans quelques villages du canton pendant la saison des pluies. La présence des eaux souterraines à de profondeurs variables constituent une ressource non négligeable aussi bien pour les ménages, les animaux que les cultures maraichères.

1.1.3. Les ressources naturelles

1.1.3.1. Sols

Deux types de sols sont fréquemment rencontrés dans le canton :

- ↳ Les sols sablo-argileux ;
- ↳ Les sols sablo-limoneux.

Les dunes de sable occupent des superficies relativement importantes. Ces sols sont particulièrement utilisés pour les cultures de mil (*Pennisetum typhoides*), spéculant agricole la plus pratiquée dans le canton.

Les ouadis en général argilo-limoneux sont aptes au développement des cultures maraichères et pluviales.

1.1.3.2. Végétation et Flore

Les formations végétales caractérisent la présence d'une steppe et les essences forestières sont assez diversifiées.

Tableau 3 : Principales espèces ligneuses rencontrées dans le canton

Nom en français	Nom en kanembou
Leptadonia	Kalimba
Acacia senegalensis	Kangare
Acacia radiana	Kindile
Balanites egyptiaca	Kongué
Palmiers dattiers	Kourtchoum dineyé
Palmiers domes	Kourtchoum souloyé
Tafeyna thebaica	Nguilé
Salvadora pertiaca	Kayouh

Source : autorités cantonales et personnes ressources dans les villages

Cette végétation n'est pas protégée par la population et cela a conduit à un déséquilibre des écosystèmes existant. La mauvaise gestion des ressources végétales continue à favoriser l'ensablement des terres agricoles. Ce qui serait à l'origine de la baisse de la production agricole mais aussi à la perte du patrimoine faunique. Malgré cette menace aucune stratégie n'est entreprise pour protéger cette richesse en voie de disparition.

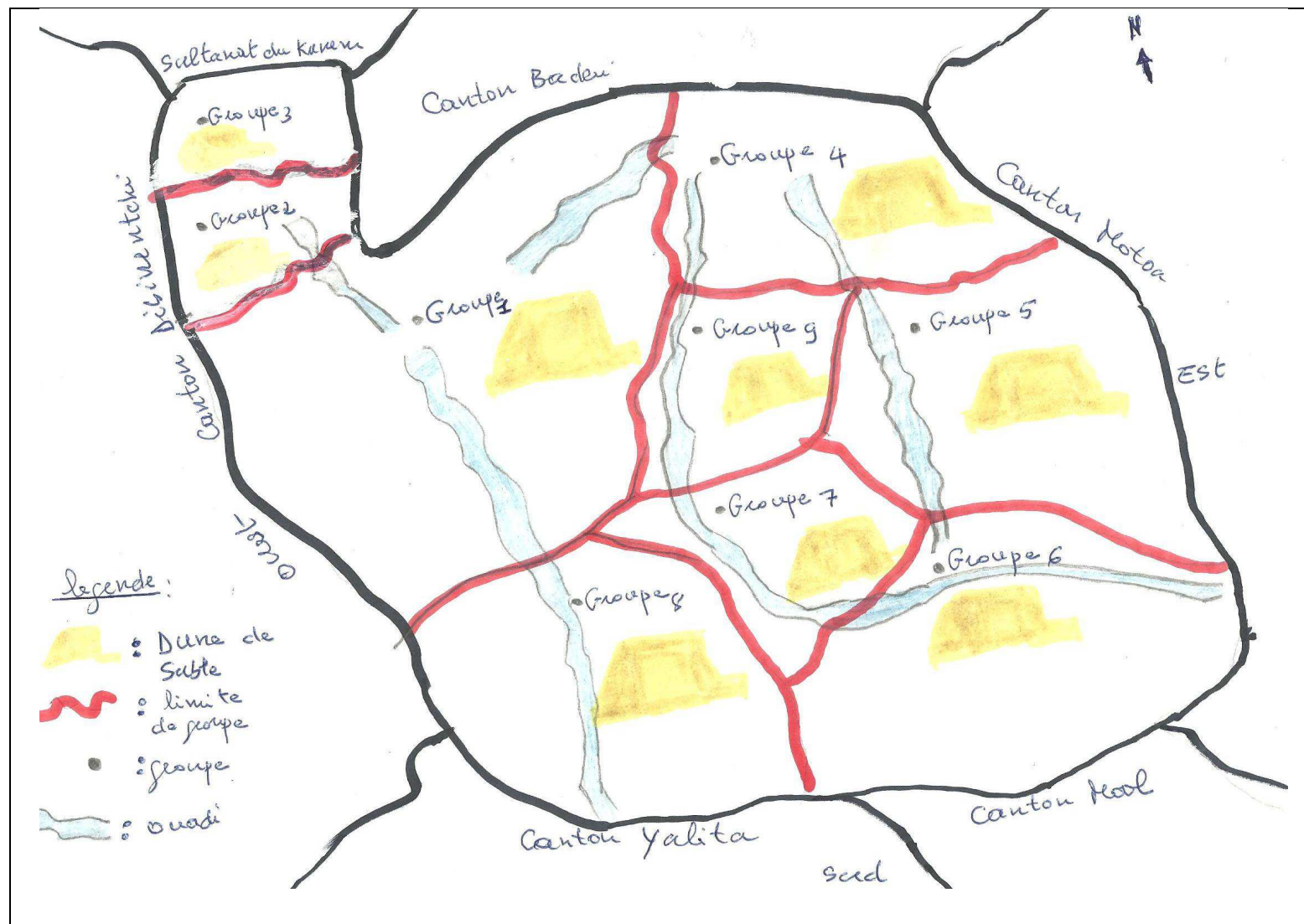
Les formations herbacées sont constituées principalement des graminées annuelles telles que : *Aristida mutabiles*, *Aristida hordocéa*, *Cenchrus biflorus*, etc.... Cette végétation herbacée joue un rôle important dans l'alimentation du bétail.

1.1.3.3. Faune

La faune sauvage devient rare, elle est composée pour l'essentiel des petits animaux tels que : la gazelle, l'écureuil, le chacal, le singe, et rarement l'hyène. La diversité d'espèces animales a diminué à cause du braconnage, le manque d'eau et de végétation.

Des mesures coercitives sont mises en œuvre par les agents des eaux et forêts pour protéger cette faune sauvage en voie de disparition.

Figure 2 : Schéma de localisation des principales ressources naturelles du canton



Source : schéma réalisé au cours de l'assemblée générale cantonale de diagnostic participatif

1.2 MILIEU HUMAIN

1.2.1. Historique du canton

L'appellation de N'gouri, tire sa source du mot kanembou « GOUH » qui veut dire « FORCE » et qui constitue une forteresse, une zone ou un lieu inaccessible sans l'aval de ses propriétaires. En d'autres termes, cette zone était un refuge pour les ethnies faibles. C'était une localité habitée par plusieurs communautés principalement les Darka.

Comme son nom l'indique, cette localité était un abri ou une terre d'asile pour toute communauté ou individu se sentant en état d'insécurité et qui venaient s'installer sous l'ombre de Darka. C'est ainsi que les ethnies telles que les Bariou, Badé, Roudow, Kankou, Déou, Aïrou, Barâh, Adia, Mawoi ; Bar Tchouloubou, Kéï ont trouvé refuge à Ngouri.

Les Darka étaient des gens organisés et ils vivaient en harmonie avec les autres communautés sœurs. Comme dans toute société organisée, les Darka avaient aussi besoin d'un leader capable de gérer les situations difficile afin de permettre aux populations de mener une vie paisible et dans l'ordre.

Ainsi, compte tenu de son courage, de sa bravoure, de son humanisme et surtout de sa générosité, le choix des différentes communautés était porté par consensus et en dehors de toute pression extérieure sur la personne de BARH KOURTOUNA issue de l'ethnie Darka. Comme tout pouvoir traditionnel, la succession de la chefferie s'est toujours faite du père en fils et cela permettait de garantir le contrôle de la chefferie par la même lignée.

Avant l'arrivée des blancs, la zone d'influence de la chefferie de Ngouri était un vaste territoire qui s'étendait de l'actuel Ngouri jusqu'au Barh El-Gazal à l'Est, Dibnintchi à l'Ouest, le Sultanat du Kanem au nord et Dagana (Massakory) au sud.

C'est vers 1874 que la première mission coloniale fut arrivée à Ngouri et cette dernière avait trouvé sur place une société organisée et bien structurée. Après avoir pris contact avec la population, la mission a pris un acte ministériel au nom du gouvernement français de l'époque pour confirmer KADJALLAH BARH ASSAMI comme chef de canton de toutes ces communautés précitées. C'est aussi l'un des premiers chefs traditionnels nommé par arrêté depuis Paris. C'est en 1902, dans le souci de donner une autonomie à certaines communautés qui étaient sous la tutelle de Ngouri que le capitaine IDRISSE avait divisé ce vaste territoire en dix(10) différents Cantons à savoir : Baderi, Kiwa (actuel canton Yalita), Motoa, Mool, Dokora, Sondoga, Agafour, Sofa, Tororo et Mourzougui.

La lignée de la chefferie traditionnelle à Ngouri se résume dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Succession des différents chefs sur le trône du canton Ngouri

Noms des chefs	Période de règne
KADJALLAH Barh Kourtouana	1764 à 1814 soit 50 ans
KADJALLAH Elefi Bari	1814 à 1862 soit 48 ans
KADJALLAH Kerima Elefiana	1862 à 1866 soit 4ans
KADJALLAH Assane Elefiana	1866 à 1874 soit 8 ans
KADJALLAH Barh Assami	1874 à 1916 soit 42 ans
KADJALLAH Doungous Bari	1916 à 1930 soit 14 ans
KADJALLAH Adjì Bari	1930 à 1931 soit 1ans
KADJALLAH Mbodou Choukou	1931 à 1989 soit 58 ans
KADJALLAH Boukar Mbodou Choukou	Actuel chef canton depuis 1989

Source : autorités cantonales

Les événements majeurs qui ont marqué le canton sont :

- ↪ la sécheresse de 1968 provoquée par la rareté des pluies durant toute l'année ;
- ↪ le cholera en 1971 a décimé la population du canton ;
- ↪ la famine entre 1984 et 1986 a emporté tant de vie humaine qu'animale dans le canton.

1.2.2. Caractéristiques démographiques

Le dernier Recensement de General de la Population et de l'habitat de 2009 chiffre la population du canton Ngouri a 25 776 habitants.

La projection de cette population sur la base d'un taux d'accroissement annuel de la population dans la Région du Lac (3,81%) donne 31 075 la population en 2014.

Selon RGPH de 2009, la tranche d'âge de moins de 18 ans représente 57 %. De la population totale.

La population du canton se caractérise par la prédominance de population rurale qui représente 97.5%, majoritairement analphabète. Selon le rapport Bilan Diagnostic du SIDRAT réalisé dans la Région du Lac ; environ 92,4% de la population ne sait ni lire ni écrire en une langue quelconque.

La population du canton est répartie entre différentes ethnies :

- ↪ les Kanembou sont majoritaires.
- ↪ les Gouranes, Sara et arabe sont minoritaires.

1.2.3. Organisation sociale, politique et culturelle

Politiquement le canton est dirigé par un chef de canton appelé *Kadjallah*, assisté d'un adjoint appelé « *Yerima* » et quelques notables qui siègent au palais. Il est chargé de prévenir et régler les conflits, maintenir l'unité et la fraternité entre les populations de son canton. Dans son administration il existe un service chargé de la collecte des recettes relatives aux taxes civiques.

Le chef de canton représente une autorité morale dans sa circonscription. Les jugements se passent au palais en présence des notables et des goumiers. Ces derniers sont sous la responsabilité du chef de canton ou de *Yerima*. Ils sont des soldats qui se déplacent à dos de cheval et chargés de faire exécuter les décisions prises au palais cantonal.

Sur le plan culturel le canton dispose d'une organisation de la jeunesse dirigée par un chef de jeune appelé *Cherki*. Ce dernier est assisté d'une femme appelée *Goumsou* dont le rôle est l'organisation de la junte féminine. Cette organisation de jeunesse est souvent sollicité pour agréments les mariages, fêtes, et autres manifestations culturelles dans le canton et ailleurs.

La majeure partie de la population de ce canton est de confession musulmane. En ce qui concerne les cérémonies religieuses, elles s'effectuent sous la responsabilité des chefs religieux qui sont des imams. Ils ont aussi la responsabilité d'organiser annuellement des prières pour implorer Dieu en cas de rareté de pluie.

Les fêtes les plus importantes dans le canton sont :

- ↪ la fête marquant la fin du ramadan ; et
- ↪ la fête de la tabaski ou fête de mouton.

Ces fêtes sont des véritables occasions de réjouissance populaires. Plusieurs ressortissants du canton viennent d'ailleurs pour fêter en famille.

Le mariage se fait selon la coutume musulmane. Il consiste en une demande de main de la fille par la famille du prétendant. Les parents de la jeune fille la consulte et cette dernière donne son agrément ou son refus à cette demande de main. Cependant dans la pratique locale ce sont les parents de la jeune fille qui décide à sa place. Le mariage n'est pas seulement l'union entre l'homme et la femme mais un rapprochement entre deux familles. Le montant de la dot est fixé par la famille de la fille.

Le problème qui se pose dans la communauté est celui du mariage précoce et forcé qui a pour conséquences l'abandon du foyer par la femme, les difficultés d'accouchement dues à la non maturité des organes génitaux des jeunes filles, les mortalités maternelles et néo natales, les fistules obstétricales, etc.

En ce qui concerne la gestion du foncier, dans les faits, la terre appartient à la communauté villageoise ou clan qui s'est installé en premier sur le terroir. C'est ainsi que les chefs de village et les chefs de terre restent les principaux responsables de la terre. Ils sont chargés à ce titre par le chef de canton de :

- ↪ procéder à la répartition de la terre entre les villageois ;
- ↪ attribuer des parcelles à toute personne qui en fait la demande ;
- ↪ veuillez aux cérémonies rituelles pour garantir la paix dans le village ou le canton.

1.2.4. Organisations modernes

Le niveau de structuration et d'organisation des populations du canton est faible.

Les quelques organisations qui existent mènent rarement d'activités économiques. Elles sont créées dans le but de bénéficier des appuis qui leur sont offertes par les intervenants (PNSA, SODELAC, FAO, les projets de l'UE, le Ministère de micro crédit, etc).

Elles se caractérisent en général par :

- ↪ Une faible représentativité/légitimité des membres ;
- ↪ Une absence de procédures démocratiques et aptitude à rendre compte à leurs membres ;
- ↪ Une absence des droits et obligations des membres ;
- ↪ Un déficit de communication entre les membres et les responsables ;
- ↪ Une mauvaise gestion financière ;
- ↪ Une faible connaissance technique pour la gestion de leurs activités.

Ces organisations sont aussi ignorées dans le choix des priorités et la localisation des infrastructures et équipements. Ce qui se traduit par une inadéquation des services fournis pour répondre aux besoins prioritaires des populations, et une valorisation suffisante des potentialités existantes.

Parmi ces organisations il y en a qui mènent des activités orientées particulièrement dans le social et pour cela font des cotisations mensuelles. La finalité des ressources financières mobilisées est de répondre aux obligations sociales de leurs membres (décès, mariages, baptême).

1.2.5. Les intervenants structurels

1.2.5.1. Les projets et ONG

↳ **SOS-SAHEL International**

C'est une association qui intervient dans le canton à travers 2 projets dont l'un consiste au renforcement des capacités locales à la gestion concertée des ouadis pour améliorer la sécurité alimentaires et l'autre accompagne la population du canton à l'élaboration de son PDL.

↳ **Alerte santé**

C'est une ONG médicale humanitaire financé par ALIMA qui opère dans le domaine des aides d'urgences. Cette opération consiste en une prise en charge des enfants malnutris dans 2 sous-préfectures du département de Wayi. Alerte santé renforce aussi des centres de santé existants en mettant à leur disposition quelques ressources humaines essentielles.

↳ **ACTED**

ONG humanitaire, elle met en œuvre un programme d'urgence (distribution des denrées alimentaires de première nécessité) pour contribuer à répondre aux besoins des populations affectées par des crises alimentaires et nutritionnelles. En partenariat avec le PAM, ACTED assure la distribution des denrées alimentaires aux ménages vulnérables. Cette distribution se fait à l'aide des coupons qui permettent aux ménages de s'approvisionner auprès des fournisseurs agréés lors des foires alimentaires organisées à cet effet. Dans le domaine de l'hygiène et assainissement, ACTED bénéficie d'un appui de l'UNICEF à travers la distribution de l'eau de javel et récipients pour eau destinés à certains ménages ciblés. L'ONG met en œuvre actuellement une stratégie qui consiste de passer de l'urgence vers le développement. Ceci se traduit en proposant aux ménages populations des activités productives afin de diversifier leurs sources de revenus. Cette action est réalisée en partenariat avec la FAO qui soutient les ménages vulnérables en petit matériels (houes) et en intrants agricoles. ACTED développé également les activités génératrices des revenus, le reboisement des Ouadis à travers son volet environnement, des activités de l'élevage et de la conscientisation collective. En fin, elle œuvre pour la prévention, la gestion de la catastrophe naturelle et la résilience.

↳ **Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)**

Le PNSA intervient dans le domaine agricole en mettant à la disposition des populations du canton des matériels de labour notamment les tracteurs à des prix subventionnés. En plus, il appuie les groupements organisés en les dotant d'un kit composé d'un forage d'eau, d'une motopompe et accessoires, des matériels aratoires et d'intrants contre un versement numéraire.

↳ **Société de Développement du Lac (SODELAC)**

La SODELAC, Société de Développement du Lac, est une société anonyme créée le 05 Août 1967 par Ordonnance n°22/PR/DPD en remplacement de SEMABLE (Secteur d'Expérimentation et de Modernisation agricole du Blé). La SODELAC bénéficie d'une assistance technique et financière du Gouvernement et des Bailleurs de fonds.

Le personnel technique qui intervient dans le canton est composé d'un chef de zone et d'un agent vulgarisateur. Sa mission dans le canton consiste à :

- appuyer les organisations villageoises et paysannes ;
- la création des groupements villageois ;
- l'assainissement et la structuration des groupements existants ;
- suivi et l'appui conseils aux groupements ;
- l'appui et le suivi des activités de crédits ; et
- la formation des agents.

↳ **Association des Eleveurs Nomades (AEN)**

C'est une association nationale qui intervient en appui à la commune de Ngouri dans l'élaboration de son plan de développement communal. Cette action est financée à travers le projet PDEV II qui a pris fin en septembre 2014.

1.2.5.1. Les services déconcentrés de l'Etat

Le canton Ngouri à l'avantage d'abriter le chef lieu du département. Il représente de ce fait l'un des cantons avec le canton Baderi les plus rapproché des services déconcentrés de l'Etat.

↳ **Poste d'élevage**

Le poste d'élevage du département est logé à Ngouri chef lieu du canton. Les ressources humaines intervenant dans le canton se composent de 2 agents vaccinateurs bénévoles. Ces agents reçoivent un appui de la part du chef de secteur en cas de besoin. Les activités menées par ce service se résume à :

- Inspection de la viande ;
- Soins des animaux.

↳ **Inspection forestière**

C'est un service dont le personnel est composé de : 1 inspecteur forestier et d'un adjoint, 1 chef de cantonnement forestier et 1 un chef de poste forestier,

↳ **Education nationale**

Le personnel enseignant déployé dans le canton est composé de 31 instituteurs formés et de 5 maîtres communautaires. Ce personnel enseignant reçoit comme les autres cantons du département l'encadrement d'un inspecteur départemental, 2 inspecteurs de base et un responsable d'alphabétisation.

↳ **Santé publique**

Le service sanitaire dans le canton est assuré par un personnel composé des ATS et d'agents de maîtrises (bénévole).

↳ **Affaire sociale**

Le personnel exerçant au sein de ce service est composé d'un responsable de centre social basé à Ngouri. Ses activités couvrent l'ensemble du département.

1.2.6. Les infrastructures

↳ **Infrastructures agricoles**

En termes d'espace agricole, 80 hectares sont aménagés et dotés de systèmes d'exhaure d'eau dans le canton. Ce dispositif est réalisé par le projet d'aménagement de 1000 hectares de Ngouri (PANG) financé sur prêt de la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA). Démarré en 2003, le projet est en cours de réalisation.

Selon le document du projet, les charges (carburant, encadrement, semences) nécessaires pour la première année d'exploitation devraient être supportés par le projet. Les redevances payées par les exploitants doivent constituer un fonds de roulement à partir duquel les organisations de producteurs pourraient afin d'assurer durablement la mise en œuvre des espaces aménagés.

Photo 1 et 2 : Périmètre aménagé de Wayi 1



Source : Projet Wayi

↳ Infrastructure d'élevage

Les infrastructures d'élevage et de l'hydraulique du canton sont réparties comme suit : Un parc de vaccination, un logement des personnels et un bureau. Ce canton ne dispose pas de puits pastoraux fonctionnel.

Le canton ne dispose pas de puits pastoraux fonctionnel.

Photos 3 : parc de vaccination à Ngouri



Source : projet Wayi

↳ Les infrastructures éducatives

L'enseignement élémentaire et secondaire bénéficie d'un dispositif éducatif réparti comme suit :

- 6 écoles primaires publiques francophones ;
- 1 école arabe ;
- 1 collège ; et
- 1 lycée.

Tableau 5 : Ecoles, salles de classe, effectif scolaires du canton Ngouri

Village	Infrastructures /Salles de classes				Effectif d'élèves			Enseignants		Forage
	Ecoles	Dur	Poto poto	Hangar	Garçon	Filles	Total	Qualifiés	Maîtres communautaires	
Kinguidjiria	1	-	2	-	42	61	103	1	1	1
Lande	1	-	3	-	25	82	107	1	1	-
Ngouri centre	1	6	-	-	185	551	736	7	-	1
Tomossi	1	3	-	-	24	91	115	1	1	1
Koteirome	1	-	-	1	37	43	80	-	1	-
Badara Hoda	1	4	-	-	49	19	68	1	2	-
Ecole evangelique	1	0	6	-	82	101	183	-	2	1
Yom	1	-	-	1	18	45	63	-	1	1
Kirdjourom	1	-	-	3	65	155	220	-	1	1
Collège	1	-	-	-	253	52	306	12	0	1
Lycée	1	-	-	-	364	96	460	14	0	0
TOTAL	10	18	5	5	893	782	1675	37	10	7

Le récapitulatif du tableau

Effectif : 1675, salle de classe 10 pour 10 écoles

Garçon : 893 soit 53,313% et Fille, soit 46,686%,

37 enseignants dont 10 Maitre communautaire et 27 qualifiés. Pour 10 écoles, il n'ya que 7 forages.

Source : Inspection de l'enseignement de base / Ngouri.

La majorité des infrastructures scolaires sont construite en matériau non durable.

Photo 4 : Salle de classe à l'école de Yom



Source : Projet Wayi

Il est à noter que le collège et le lycée ne disposent pas d'infrastructure. Cependant les enseignements se font dans les après midi dans l'établissement primaires.

↳ Infrastructures sanitaires

L'infrastructure qui soutient la santé de la population du canton est de 6 centres de santé. Un sixième centre de santé est créé à Ferome sur initiative de la population mais non fonctionnel à cause de l'absence d'un personnel qualifié.

Tableau 6 : infrastructures et effectif sanitaire dans le canton Ngouri

Centre de santé	Etat des locaux	Personnel	Nombre d'agents qualifiés	Nombre d'agents non qualifiés	Forage
Kindjiria	Bâtiment en dur	1 infirmier 1 garçon de salle	1	1	1
Ngouri centre	Bâtiment en dur	2 infirmiers 1 garçon de salle	2	1	1
Yom	Bâtiment en potopoto	1 infirmier 1 garçon de salle	1	1	1
Kirdjourome	Bâtiment en potopoto	1 infirmier 1 garçon de salle	1	1	0
Roude Djara1	Bâtiment en potopoto	1 infirmier 1 garçon de salle	1	1	0
Ferome	Bâtiment en potopoto/ Nouveau centre encore non fonctionnelle	-	-	-	-
TOTAL			6	5	3

Recapitulatif du Tableau

Nombre de centre de sante : 6

Construction en dure : 2

Construction en potopoto : 4

Nombre de personnel : 10 dont 5 qualifiés et 5 non qualifiés

Source : District sanitaire de Ngouri.

La plupart de ces centres de santé sont construit en matériaux non durables. Ils disposent chacun d'un comité de gestion ou COSAN.

En plus des centres de santé existants, l'hôpital de district de Ngouri est logé dans le canton.

↳ **Installations hydrauliques villageoises**

Le besoin en eau potable de la population est assuré par l'existence de 2 châteaux d'eau (1 à Ngouri ; 1 à Ayouadjiri) et 250 puits de forage équipés de PMH. L'ensemble de ce dispositif permet de couvrir le besoin en eau d'environ 31075 habitants.

Les points d'eau existants n'ont pas un comité de gestion et d'entretien. Ce qui fait que certains forages ne sont pas fonctionnels et nécessitent la réhabilitation.

Il faut aussi noter que les points existants sont inégalement repartis dans le canton. Selon plusieurs sources concordantes, les points d'eau existants sont pour la plupart individuels et cela limite l'accès à certains ménages démunis.

↳ **Voies de communication**

Le chef lieu du canton est traversé par une route principale carrossable reliant Bol à Massakory. Ngouri est aussi relié à Mao au nord et Doum-Doum au sud par une piste route secondaire. On note l'existence des pistes rurales dunaires reliant Ngouri aux villages du canton, praticable à dos de chameau, âne, cheval et récemment à moto.

↳ **Télécommunication**

Les réseaux Airtel et Tigo assurent le service de télécommunication dans le canton grâce aux pilonnes implantés au niveau du chef lieu. Au-delà de son utilité de communication (appel vocal, SMS et internet) ; ce réseau occupent une place de choix dans les transactions financières. Il est aisé de recevoir un certain montant d'argent d'un parent allé en exode dans les autres régions du pays.

Figure 3 : Localisation des infrastructures socio sanitaire et éducatives dans le canton



Source : Schéma réalisé pendant l'assemblée générale cantonale de diagnostic participatif

1.3. ACTIVITES ECONOMIQUES

1.3.1. Agriculture

L'agriculture constitue la base des activités économique du canton.

L'agriculture sur les dunes de sable est réservée essentiellement pour la culture mil penicillaire et niébé. Le rendement du mil penicillaire à l'hectare est en général faible (en moyenne 300 kg) compte tenue de la pauvreté des sols.

Vu le caractère aléatoire des pluies, certains paysans optent pour le semis à sec afin de bénéficier les premières pluies. Cette pratique se fait en fin mai ou début juin.

Il existe un nombre important des ouadis fertiles dans le canton. L'agriculture dans les ouadis se rapporte essentiellement au maraichage mais l'on y trouve des cultures pluviales telles que les céréales. On dénombre plusieurs ouadis aménagés de manière traditionnelle mais aussi environ 80 hectares de polders aménagés dans le cadre du projet 1000 hectares de Ngouri.

De manière générale ces ouadis offrent un atout favorable à trois campagnes de récolte qui se succèdent de la manière suivante :

- ↪ campagne pluviale qui s'étale de fin juin à fin octobre. Les principales cultures concernées sont le mil pénicillaire, le niébé, le maïs et divers légumes.
- ↪ campagne de contre saison froide, de novembre à février. Cette campagne est favorable à la production du blé, de la pomme de terre et des cultures maraîchères, alors que le maïs peut être cultivé pendant tout le temps mais toutefois la campagne pluviale ;
- ↪ campagne de contre saison chaude (de mars à juin), la période froide étant favorable à la production du blé, de la pomme de terre et des cultures maraîchères, alors que le maïs peut être cultivé pendant tout le temps mais toutefois la campagne pluviale et la campagne de contre saison chaude sont les périodes les plus propices.

La pratique de plusieurs campagnes par an, est un facteur positif pour assurer la sécurité alimentaire des populations. Cependant les problèmes auxquels l'agriculture est confrontée sont entre autres : l'insuffisance des matériels agricoles, les attaques des ennemis de cultures, la mauvaise répartition pluviométrique, la pauvreté des sols et l'insuffisance dans l'encadrement des producteurs.

Cette situation a pour conséquence l'exode rural d'où la réduction de la main d'œuvre pourtant précieuse pour soutenir et développer les activités agricoles. Cela se traduit par la baisse de la production agricole, l'insécurité alimentaire qui exposent ainsi la population à la sous alimentation et les enfants à la malnutrition.

1.3.2. Élevage

L'élevage est l'un des secteurs importants après l'agriculture dans le canton. La population autochtone pratique l'élevage des bovins, des camelins, des caprins, des ovins et de la volaille. Cet élevage constitue une source importante dans les économies des ménages qui le pratique. L'élevage des équidés est pratiqué essentiellement pour assurer le transport. L'élevage de bovin et de camelin constitue un élevage contemplatif. L'élevage pratiqué est de type extensif. Compte tenu de l'insuffisance des pâturages en saison sèche et du manque d'eau, certains éleveurs sont dans l'obligation de pratiquer la transhumance vers les îles du lac Tchad. Cette pratique entraîne des pertes d'animaux et des conflits entre agriculteurs-éleveurs et/ou éleveurs-éleveurs qui se soldent par moment par des morts d'hommes.

On note par ailleurs, de façon périodique, la présence des éleveurs nomades et des transhumants arabes qui viennent séjourner autour de certains villages du canton entre les mois de juillet à octobre.

Le canton dispose d'un poste vétérinaire peu opérationnel car l'accès aux produits reste très limité à cause de l'insuffisance, voire l'inexistence des produits de qualité. En cas de besoin, les

éleveurs font recours aux « docteurs choukou ». Le secteur vétérinaire à travers des campagnes périodiques de vaccination contribue à la prévention de certaines épizooties mais uniquement orientées vers le gros bétail.

Outre les problèmes cités ci-dessus, il faut souligner que l'insuffisance de l'encadrement et le peu d'esprit d'ouverture des éleveurs constituent une des contraintes au développement du secteur de l'élevage.

1.3.3 Commerce

La population du canton Ngouri possède un sens pour le développement du petit commerce. Les activités commerciales reposent en grande sur la vente des produits artisanaux, l'achat et la revente des produits agricoles issus des polders du Lac, les animaux sur pied, les produits manufacturés, etc.

Le seul marché hebdomadaire du canton qui se tient régulièrement le mardi constitue le lieu par excellence pour les échanges de ces produits mais aussi pour bénéficier de quelques services (moulin à céréales, menuiserie, etc.) inexistant dans certains villages.

Cependant la population rencontre d'énormes difficultés liées à l'excentricité de ce marché où la plus part des villages se trouvent à l'Est du chef lieu du canton. A cela s'ajoute le mauvais état des pistes rendant difficile les échanges, l'insuffisance des moyens de transport appropriés.

Les hangars et les étales du marché sont construits en matériau sommaire. Le marché ne dispose pas de point d'eau potable ni de latrine. Ce marché est doté d'un comité de gestion mais peu opérationnel.

Photos 5 et 6 : Marché et aire d'abattage de Ngouri (photo de gauche et de droite)



Source : Projet Wayi

En plus du marché de Ngouri, les commerçants du canton fréquentent à un rythme régulier d'autres marchés hebdomadaires (Amerom, Dibinintchi ; Bol, Mao Massakory, etc, ...). C'est l'occasion pour certains Spéculateurs de réaliser des stocks importants des denrées alimentaires pendant la bonne période de l'année et les revendent à la population durant le moment de soudure à des prix exorbitants.

De manière générale, l'exercice commercial dans le canton se fait de manière informelle : rares sont les commerçants qui disposent des documents administratifs leur permettant d'exercer légalement. Ceci constitue un manque à gagner pour le canton.

Aussi, l'absence des structures de micro finance ne favorise pas l'éclosion de ce secteur.

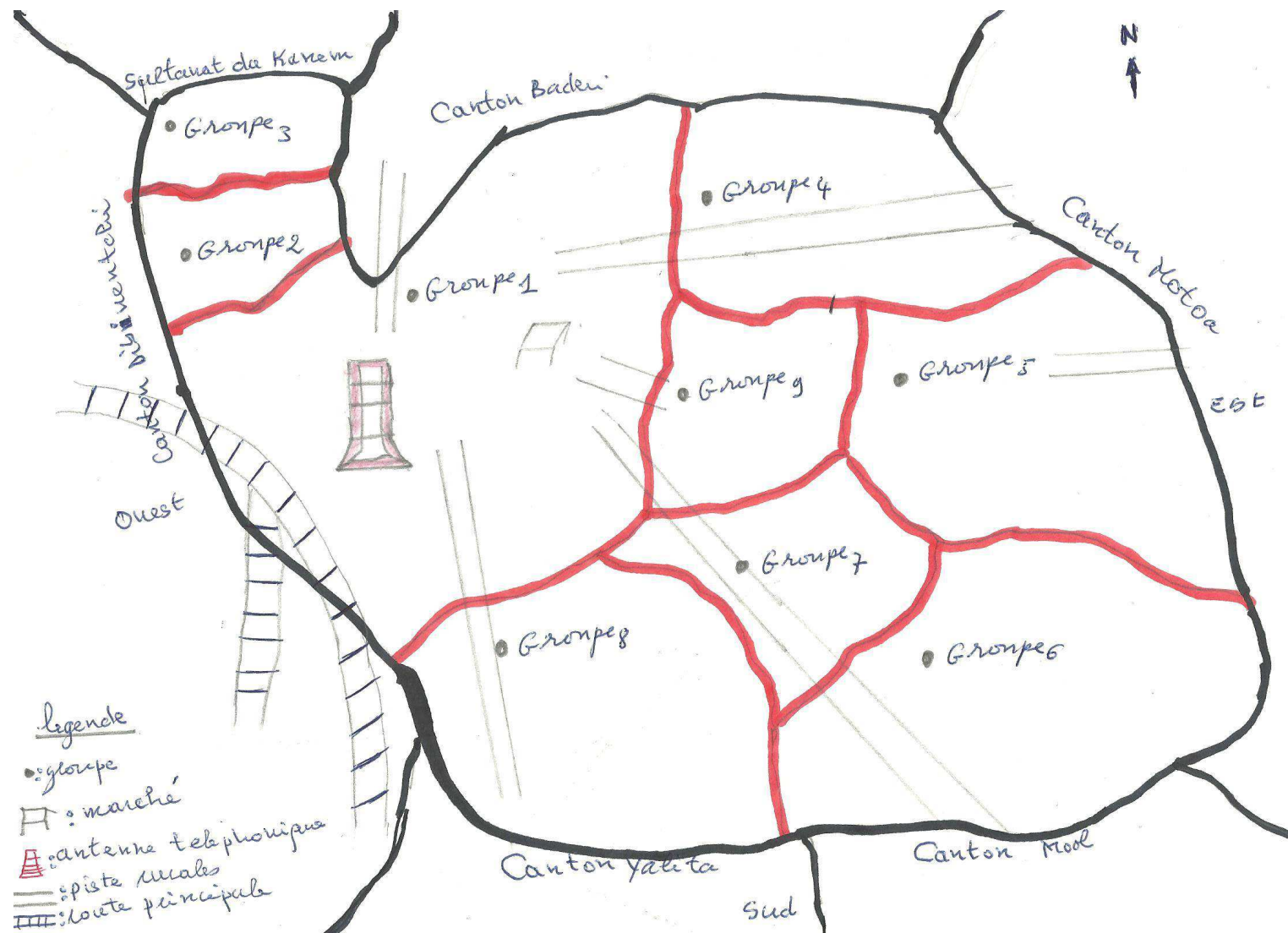
1.3.5 Artisanat

Le secteur de l'artisanat est très peu développé. Il est composé de l'artisanat d'art (poterie, vannerie, sculpture), l'artisanat de production (menuiserie, forge, couture) et l'artisanat de service (maçonnerie, mécanique).

Ces artisans n'ont pas une qualification adéquate et de ce fait ne parviennent pas à offrir durablement une production ou un service de qualité. C'est le cas par exemple de la vannerie où certaines mauvaises pratiques dégradent la matière première qui tend à disparaître.

Aussi, l'artisanat ne parvient pas à prospérer localement car le marché ne permet pas d'écouler significativement les produits.

Figure 4 : localisation des infrastructures économiques dans le canton Ngouri



Source : Source : Schéma réalisé pendant l'assemblée générale cantonale de diagnostic participatif

II. DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DU CANTON ET OPTIONS DE DEVELOPPEMENT PAR DOMAINE

2.1. AGRICULTURE, ELEVAGE

2.1.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Faible rendement agricole	Tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance en matériels agricoles - Insuffisance d'encadrement en techniques agricoles - Pauvreté des sols - Présence des ennemis des cultures - Ensablement des ouadis - Mauvaise répartition pluviométrique 	<ul style="list-style-type: none"> - Famine - Sous alimentation - Malnutrition des enfants - Faiblesse des revenus des ménages - Exode rural - Montée des prix des denrées alimentaires sur le marché 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des ouadis - Existence des structures d'appui au développement - Jeunesse de la population du canton - L'engouement de la population à s'investir dans l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Former les producteurs aux techniques de production agricoles adaptées aux conditions agro écologiques et climatiques - Renforcer le niveau d'équipement agricole des producteurs - Protéger, aménager et mettre en valeur les ouadis
Insuffisance de pâturage	<p>A l'échelle</p> <p>Nombre de centre de sante : 9</p> <p>Construction en dure : 2</p> <p>Construction en potopoto : 7</p> <p>Nombre de personnel : 18 dont 9 qualifiés et 9 non qualifiés</p> <p>Source : District sanitaire de</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance pluviométrique - Surpâturage - Faible niveau d'encadrement des éleveurs - Pauvreté des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Amaigrissement des animaux - Baisse de production et de la reproduction - Diminution du cheptel - Baisse du prix des têtes de bétail sur le marché <p>Déplacement massif des animaux□</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cheptel disponible et rustiques - Engouement de la population à pratiquer l'élevage - Existence des structures d'appui au développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Susciter la création de périmètre pilote pastoral pour la gestion du pâturage

	Ngouri. cantonale				
--	----------------------	--	--	--	--

2.1.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible rendement agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des ouadis - Existence des structures d'appui au développement - L'engouement de la population à s'investir dans l'agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration la production agricole en préservant les ressources naturelles. - Approvisionnement des villages en semences améliorées - Subvention des producteurs agricoles en matériels de labour, de transport et de produits phytosanitaires - Lancement d'une vaste campagne de formation en techniques moderne de production agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le rendement agricole dans le canton - Améliorer les sources d'alimentation des populations du canton
Etat de santé des animaux précaire	<ul style="list-style-type: none"> - Engouement de la population à pratiquer l'élevage - Existence de mares temporaires pour l'abreuvement des bétails dans le canton - Proximité d'un potentiel marché à bétail (Nigéria) 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de la production animale par une bonne couverture sanitaire, la gestion des ressources pastorales et hydrauliques - Formation des agro-pasteurs en techniques de production et de conservation de foin - Amélioration du cadre de traitement vétérinaire des bétails 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé animale dans le canton par une meilleure couverture sanitaire - Former les agents vétérinaires pour une prise en charge efficace des bétails - Développer la production des aliments pour bétails

2.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

2.2.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Disparition de certaines espèces fauniques	Tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Coupe non contrôlé des arbres - Faible pluviométrie - Inorganisation des populations - Avancée du désert - Braconnage 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de patrimoine écologique du canton - Baisse de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Main d'œuvre disponible - Existence de certaines espèces fauniques adaptées au milieu - Existence de points d'eau d'abreuvement des animaux - Existence d'une inspection forestière départementale 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une politique communautaire de gestion des ressources naturelles - Sensibiliser les populations sur la gestion des ressources naturelles - Sanctionner les braconniers
Ensablement d'Ouadis	Tous les villages du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Erosion hydrique et éolienne - Coupe non contrôlée des arbres - Faible pluviométrie et/ou mauvaise répartition - Inorganisation des populations pour apporter des réponses durables au phénomène d'ensablement des ouadis 	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des superficies cultivables - Baisse de la production agricole - Sous alimentation de la population et malnutrition des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de la main d'œuvre - Nappe phréatique peu profonde dans certains villages du canton - Engouement de la population à pratiquer le maraîchage 	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les ouadis contre l'ensablement - Sensibiliser et organiser les populations en technique de reboisement

2.2.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Disparition de certaines espèces fauniques	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une loi N°14 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement - Existence d'une inspection forestière départementale - Existence de sites propices au 	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un mécanisme de gestion durable des ressources naturelles à travers la préservation des espèces rares 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la protection des espèces sauvages du canton par la mise en œuvre des mesures légales

	développement des espèces fauniques dans le canton		
Ensablement d'Ouadis	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de la main d'œuvre - Nappe phréatique peu profonde dans certains villages du canton - Engouement de la population à pratiquer le maraîchage - Existence d'une loi N°14 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des actions de protection et de préservation des ouadis 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ouadis du canton ne sont plus menacés par l'ensablement

2.3. ECONOMIE

2.3.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Faible revenus de la population	A l'échelle cantonale	<ul style="list-style-type: none"> - Faible production agricole - Peu de diversification d'activités génératrices de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre élevé de personnes vulnérables - Exode rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Engouement des populations pour mener les AGR - Environnement favorable pour le petit commerce - Marché hebdomadaire du canton placé sur un carrefour et un axe important partant de la capitale vers la frontière nigérienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès au micro crédit à la population - Promouvoir la diversification des activités productives et les activités génératrices de revenus
L'insalubrité dans les aires d'abattage.	Ngouri	<ul style="list-style-type: none"> - Absence des aires d'abattages aménagées - Absence des agents de l'assainissement dans le canton 	<ul style="list-style-type: none"> - Maladie - 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un service d'assainissement à Bol - Demande importante de la viande sur le marché - Volonté des bouchers à pratiquer la boucherie 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager des aires d'abattages et les points de vente de la viande - Sensibiliser et former les bouchers sur les conditions d'hygiène et d'assainissement

2.3.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible revenu des populations	<ul style="list-style-type: none"> - Engouement des populations pour mener les AGR - Existence des produits locaux pour développer le petit commerce - Présence d'un marché hebdomadaire dynamique et placé sur un axe stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion des activités génératrices de revenus en faveur des populations vulnérables particulièrement les femmes cheffes de familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser les femmes autour des activités génératrices de revenus par la mise en place des crédits adaptés

2.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

2.4.1 Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Faible couverture sanitaire dans le canton	A l'échelle cantonale	<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance en personnel qualifié - Insuffisance en infrastructures sanitaire - Faible revenu de la population - Inorganisation de la population - Villages éloignés des centres de santé 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible taux de fréquentation des centres de santé - Utilisation de plus en plus des produits pharmaceutiques d'origine et de qualité douteuse de la rue - Complications Gynéco-obstétricales chez les femmes à termes - Taux de mortalité élevé chez les femmes en couche ainsi chez les 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un district sanitaire dans le chef-lieu du canton - Politique nationale en faveur d'une meilleure couverture sanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Construire et équiper les bâtiments de centre de santé. - Affecter un personnel qualifié - Mettre à la disposition de la population des produits de qualité et d'accès facile

			nouveaux nés		
Nombre sans cesse croissant d'enfants malnutris dans le canton	A l'échelle cantonale	<ul style="list-style-type: none"> - Faible revenu des populations - Alimentation des enfants non équilibrée - Faible production agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux élevés de malnutrition chez les nourrissons et les enfants en bas âge - Mortalité élevée des enfants de moins de 5 ans - Mal formation des nouveaux nés - Chute du coefficient intellectuel chez les enfants - Désintéressement des enfants à la chose scolaire - Déplacement de la population 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'un centre social à Ngouri - Présence d'un District sanitaire à Ngouri pour la prise en charge des enfants malnutris - Présence d'une organisation féminine de développement à Ngouri pour des actions de fabrication des farines pour les enfants malnutris - Présence de plusieurs associations qui œuvrent dans le département de Wayi notamment Alerte santé qui appuie à la lutte contre la malnutrition 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les mères sur les avantages de l'allaitement maternel et l'utilisation de la bouillie enrichie - Renforcer les capacités des associations en matière d'assistance sociale
Faible taux d'accès à l'eau potable	A l'échelle cantonale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de forages dans le canton faible - Mauvaise répartition des forages d'eau dans le canton - Mauvais entretien de forages existants 	<ul style="list-style-type: none"> - Consommation des eaux de mares et des puits ouverts - Augmentation de cas de Maladies diarrhéiques - Taux élevé de mortalité chez les jeunes enfants 	<ul style="list-style-type: none"> - Nappe Phréatique peu profonde dans certains villages - disponibilité de la population à apporter sa contribution à la réalisation des infrastructures d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les villages de points d'eau potable - Structurer et organiser les populations en matière de maîtrise d'ouvrage hydraulique

		– insuffisance de maintenanciers	– Temps consacré à la recherche de l'eau de consommation élevé pour les femmes	potables – Présence d'artisans réparateurs privés de forage dans la sous-préfecture	
--	--	----------------------------------	--	--	--

2.4.2 Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Faible couverture sanitaire dans le canton	– Politique nationale en faveur d'une meilleure couverture sanitaire	– Renforcement du système sanitaire du canton par une amélioration des infrastructures et un personnel qualifié	– Améliorer les prestations du personnel en vue d'une augmentation de la fréquentation des patients – Rapprocher les populations du canton des centres de santé en respectant les normes les techniques – Améliorer la couverture vaccinale pour protéger les enfants des maladies épidémiques courantes
Nombre croissant d'enfants malnutris dans le canton	– Présence à Ngouri d'une association qui produit des farines enrichies – Présence d'un centre social à Ngouri pour des conseils aux mères d'enfants – Présence d'une organisation féminine de développement à Ngouri	Promotion et mise en œuvre d'une politique d'utilisation d'aliments de qualité variée et en quantité suffisante pour toute la population du canton	– Réduire de façon significative le nombre d'enfants malnutris dans le canton par le développement des actions de sensibilisation des mères d'enfants
Faible accès à l'eau potable	– Nappe Phréatique peu profonde dans certains villages – Contribution locale disponible – Présence d'artisans réparateurs de forages dans la sous-préfecture	– Renforcement des infrastructures hydrauliques du canton par la multiplication du nombre de forages d'eau potable	– Renforcer le système d'hydraulique villageoise en vue d'assurer l'approvisionnement en eau potable dans le canton – Améliorer l'accès à l'eau potable aux villages du canton

2.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

2.5.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Mauvaises conditions d'apprentissage dans les écoles primaires	A l'échelle cantonale	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures construits en matériaux non durables - Insuffisance de mobiliers et manuels scolaire - Manque d'organisations des parents d'élèves - Insuffisance de matériels didactiques - Période scolaire restreinte - Insuffisance des enseignants qualifiés - Ignorance de la population de la nécessité de l'instruction scolaire - Absence de cantines scolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme scolaire non épuisé - Baisse de niveau des élèves - Nombre élevé de personnes alphabètes - Baisse du taux de fréquentation des classes 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique nationale en faveur de l'enseignement primaire - Présence de cadres et hommes politiques dans le département - Nombre important d'enfants à l'âge d'aller à l'école - Présence d'une inspection départementale de l'éducation nationale 	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter et former les maîtres communautaires - Faire un plaidoyer auprès de l'inspection de l'enseignement en vue d'obtenir des instituteurs supplémentaires - Construire et équiper les bâtiments de salles de classe. - Instaurer les cantines scolaires pour améliorer le taux de fréquentation des classes
Déperdition scolaire élevé	A l'échelle cantonale	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre élevé d'analphabètes dans le canton - Mariage précoce chez les jeunes filles - Oisiveté et délinquance en forte augmentation - Pesanteurs socioculturelles - Absence de cantine scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Désintéressement des parents à la scolarisation de leurs progénitures - Consommation abusive de stupéfiant (Tramazol) par les jeunes du canton - Baisse de taux de fréquentation 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de cadres et députés du département qui peuvent impulser l'amélioration du système éducatif - Existence d'un nombre d'enfants à l'âge de scolarisation - Existence d'un service déconcentré en charge de l'éducation 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des campagnes de sensibilisations à l'endroit des parents inciter qu'ils soient à mesure d'appuyer l'éducation de leurs enfants - Lutter contre les pesanteurs socioculturelles par des campagnes de sensibilisation auprès des parents et des chefs religieux

2.5.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Mauvaises conditions d'enseignement et d'études dans les écoles primaires du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une politique nationale en faveur de l'enseignement primaire - Présence de cadres et hommes politiques du département - Nombre important d'enfants en âge d'aller à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du système éducatif dans le canton par une multiplication du nombre d'infrastructures, des manuels didactiques et d'un personnel qualifié 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions d'enseignement et d'études dans les écoles primaires. - Inciter la population à participer au cours d'alphabétisation
Déperdition scolaire élevé dans les écoles primaires du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de cadres et hommes politiques du département - Existence d'enfants à l'âge de scolarisation - Existence de l'inspection départementale de l'éducation nationale et d'une inspection d'enseignement primaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des parents en faveur de l'enseignement primaire par l'instauration des mesures incitatives (cantine scolaire, attribution de prix d'excellence aux meilleurs élèves, etc) 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le taux de fréquentation des enfants plus particulièrement des filles dans les écoles primaires

2.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

2.6.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Pénibilité ressentie par les femmes au cours des travaux domestique	A l'échelle du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Eloignement des moulins à céréales - Faible revenu des femmes - Mauvaise de condition matérielle de travail - Concentration de travaux sur les femmes - Manque d'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible d'implication des femmes aux activités génératrice de revenus - Epuisement physique et moral de des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - La présence des structures d'appui conseil (SODELAC CENTRE SOCIAL ONGS) 	<ul style="list-style-type: none"> - Alléger les femmes une dotation en moulin communautaire - Promouvoir l'accès des femmes au ressource naturelle et énergie renouvelable
Faible implication des femmes aux actions de développement	A l'échelle du canton	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'encadrement - Manque de suivi des activités féminines - Méconnaissance de l'existence des structures d'appui - Marginalisation des 	<ul style="list-style-type: none"> - Dépendance économique - Mauvaise adaptation socio-économie - Augmentation du nombre des personnes démunis - Mauvaise condition scolaire et sanitaire des 	<ul style="list-style-type: none"> - Politique nationale de protection sociale - Existence des organisations paysans/femmes - Presence des structures d'appui 	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès des femmes et autre couche défavorisé au système financier pour développer le AGR - Renforcer les capacités des couches

		femmes et autres couches défavorisés – Faible reven	enfants		défavorisés par la formation entreprenariat
--	--	--	---------	--	--

2.6.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des projets d'ici à 4 ans)
Pénibilité ressentie par les femmes pendant les travaux domestique	–		

2.7. GOUVERNANCE-SECURITE-PAIX (Y COMPRIS GOUVERNANCE AU SEIN DES ORGANISATIONS)

2.7.1. Résultats du diagnostic

Problème	Localisation	Cause	Conséquence	Atouts	Solutions
Faible niveau d'organisation des producteurs autour des activités économiques	A l'échelle du canton	<ul style="list-style-type: none"> – Très faible niveau d'instruction – Sous information sur les possibilités d'appui des partenaires techniques et financiers – Faible niveau d'encadrement adressé aux producteurs – Inaccessibilité aux systèmes financiers – Mauvaise gestion au sein des organisations – Faible capacité technique et de mobilisation des ressources internes 	<ul style="list-style-type: none"> – Méconnaissance et confusion de rôle des membres des organisations – Mauvaises gestion des ressources communes – 	<ul style="list-style-type: none"> – Présence d'une structure permanente d'encadrement des producteurs, la SODELAC – Présence des partenaires techniques et financiers intervenant dans le département 	

2.7.2. Les axes prioritaires de développement

Problème	Le potentiel existant	Orientations prioritaires	Objectif à moyen terme (idée des
----------	-----------------------	---------------------------	----------------------------------

			projets d'ici à 4 ans)
	<ul style="list-style-type: none"> - Présence d'une structure permanente d'encadrement des producteurs, la SODELAC - Présence des partenaires techniques et financiers intervenant dans le département 		

2.8. Synthèse de diagnostic cantonal

De façon globale, le diagnostic des conditions de vie socioéconomique et les besoins des populations du canton Ngouri se traduisent par une problématique de développement à laquelle le PDL devrait apporter des éléments de réponse. Dans les 7 domaines retenus, la Cette problématique est résumée par domaine et se présente comme suit :

↪ **Domaine agriculture et élevage**

Plus de 95% de la population du canton est rurale et les activités censées soutenir l'économie locale est dominée par les secteurs agro pastoraux (agriculture, élevage, artisanat). Le canton pourrait compter sur ses ressources agricoles (ouadis, polder aménagé, faible profondeur de la nappe phréatique) pour lancer son économie qui malheureusement est freiné par :

- Le faible niveau d'organisation et d'encadrement des producteurs ;
- la présence récurrente des ennemis de cultures ;
- la faible et mauvaise répartition des pluies ;
- le faible niveau d'équipement en matériel ;
- l'accessibilité très limité aux intrants agricoles ;
- A la récurrence de certaines maladies ;

↪ **Domaine environnement et gestion des ressources naturelles**

Un environnement physique très dégradé, confronté aux phénomènes de changement climatique et de l'avancée du désert ; les quelques ressources naturelles existantes sont menacées suite :

- A une absence de règles consensuelles pour leur gestion rationnelle et durable ;
- A la récurrence de la coupe abusive des arbres ;
- Aux mauvaises pratiques agropastorales mises en œuvre par la population ;

↪ **Domaine économie**

Le commerce, les activités génératrices de revenu et les équipements pour alléger les activités des femmes ne permettent pas d'améliorer les revenus. Ces activités souffrent :

- De l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures marchands ;
- De l'inexistence d'un système financier ;
- L'absence de formation et d'encadrement destinées aux acteurs pour la valorisation des productions.

↪ **Domaine Santé, Eau Potable et Assainissement**

L'accès des populations à un soin de qualité et à l'eau potable est réduit. Le diagnostic a permis de relever des insuffisances liées à :

- L'éloignement de certains centres de santé ;
- L'insuffisance d'infrastructures et équipements sanitaires
- Une insuffisance en personnel soignant qualifié dans les centres de santé ;
- Une insuffisance et mauvaise répartition des installations hydrauliques ;

↪ **Domaine Education, Jeunesse-Culture-Sport**

Le système éducatif, les activités culturelles et sportives sont en un état de léthargie suite à :

- Un faible taux de fréquentation des enfants à l'école suite à l'ignorance et les pesanteurs socio culturelles

- Un faible effectif du personnel enseignant dont certain faiblement qualifié ;
- Un environnement scolaire peu favorable pour un enseignement de qualité (salle de classe en hangar, insuffisance de tables bancs, absence de forage d'eau potable et de latrines au sein des établissements scolaires)
- L'inexploitation du patrimoine culturel ;

↪ **Domaines Affaires sociales et genres**

L'épanouissement chez les femmes et les autres groupes défavorisés entravé par :

- Une marginalisation des femmes et des personnes handicapées ;
- Un faible appui aux initiatives prometteuses ;
- Un accès réduit au système financier ;
- Un faible niveau organisationnel.

↪ **Domaine Gouvernance locale, sécurité et paix**

Le canton peine à organiser et à piloter son développement à cause de l'absence de structure locale de coordination légitime et dynamique. Les résultats du diagnostic révèlent que les associations et organisations existantes sont handicapées par beaucoup de faiblesses. Les règles élémentaires régissant le bon fonctionnement d'une organisation ne sont pas connues et la gestion des ressources communautaires se fait avec beaucoup d'irrégularité. Cette situation résulte :

- de l'analphabétisme et le faible niveau d'instruction ;
- de l'insuffisance d'informations au sein de la communauté sur les actions de développement ;
- du faible encadrement assuré par les services déconcentrés et des partenaires technique et financier ;
- d'une faible capacité technique et de gestion des ressources communautaires ;

III. SOMMAIRE DES GRANDS AXES DE DÉVELOPPEMENT DES DIFFÉRENTS DOMAINES

Domaines	Problèmes majeurs	Axes prioritaires de développement	Projets/actions retenus
Agriculture, Elevage	Faible production agro pastorale qui ne permet pas de couvrir les besoin alimentaires et soutenir l'économie locale	Amélioration des systèmes de production agro-pastoraux en vue de contribuer à la sécurité alimentaire et à la diversification des revenus des populations du canton	<ul style="list-style-type: none"> – Aménagement, protection et mise en valeur des ouadis – Réhabilitation de parc de vaccination – Sensibilisation de la population à s'organiser en coopérative dynamique – Former les producteurs organisés sur les techniques de production respectueuses de l'environnement – Doter les producteurs organisés en matériels et intrant agricoles
Gestion des Ressources Naturelles (GRN) et tourisme	Dégradation des ressources naturelles par les phénomènes naturelles et les mauvaises pratiques d'exploitation	Promotion de pratiques d'exploitation durables des ressources naturelles en s'adaptant aux changements climatiques tout en préservant l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> – Organisation des séances de sensibilisation de la population sur la nécessité de réduire l'avancée du désert et la protection de la faune – Installation d'une mini pépinière villageoise – Reboisement des terres dégradées et promotion d'une bonne utilisation des ressources naturelles
Economie (commerce, crédit-épargne, pistes, artisanat, transport, industries, ...	Faible accès aux systèmes d'appui à la production et au développement de l'économie	Renforcement de la capacité d'équipement et l'accès aux services financier en vue d'améliorer les échanges commerciaux dans le canton	<ul style="list-style-type: none"> – Création des conditions favorables d'accès des producteurs organisés aux systèmes financier – Aménagement et construction de hangar dans le marché – Aménagement d'une aire d'abattage
Santé-Eau potable-Assainissement	Faible accès des populations aux services et infrastructures de qualité	Renforcement des infrastructures, équipements et amélioration des services sanitaires dans le canton.	<ul style="list-style-type: none"> – Création de nouveaux centres de santé – Construction, équipement et dotation de centre de santé en personnel qualifiés – Organisation de campagne de sensibilisation pour l'alimentation des enfants à base d'aliments locaux riches en protéines – Dotation des villages en forage d'eau équipé de PMH – Réhabilitation des forages défectueux

Domaines	Problèmes majeurs	Axes prioritaires de développement	Projets/actions retenus
			<ul style="list-style-type: none"> - Installation d'un château d'eau - Organisation de séances de sensibilisation de la population de se doter de latrine
Education-Jeunesse-Culture-Sport	Mauvaises conditions d'études et d'enseignement dans les écoles primaires	Renforcement des infrastructures, équipements et amélioration des conditions d'enseignement et de formation dans les écoles.	<ul style="list-style-type: none"> - Création de nouvelles écoles - Construction, de salles de classe et dotation en équipement et enseignants qualifiés - Organisation de séances de sensibilisation de la population sur la nécessité d'inscrire les enfants à l'école - Construction d'un centre culturel et doter d'équipements - Aménagement d'un terrain de football
Affaires sociales-Genre	Faible épanouissement chez les femmes et d'autres groupes défavorisés	Soutien aux initiatives des groupes défavorisés en vue de créer des conditions favorables à leur épanouissement (handicapés, personnes vivant avec le VIH, fille mère ,femme des ménages)	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation des organisations féminines en moulin - Implantation d'un radio communautaire en Ngouri pour une sensibilisation des messages. - Favorisé l'accès aux microcrédits - L'équipe le centre en outil de transformation de produit alimentaire de première nécessité
Gouvernance-Paix – Sécurité	Mauvaise gestion des biens communs	Promotion d'une gouvernance participative au sein des organisations du canton et de leurs moyens d'actions	<p>Diffusion du plan de développement local</p> <p>Sensibilisation de la population sur l'utilité d'une mobilisation des ressources locale pour la mise en œuvre des actions</p> <p>Structuration et formation des organisations à la bonne gouvernance</p>

IV. Plan d'actions et d'investissement du canton Ngouri

4.1. AGRICULTURE, ELEVAGE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût unitaire en Fcfa	Participation financière locale	Début probable
1. Aménagement, protection et mise en valeur des ouadis.	Djarkafia ; Yom ; Kirdjourom	CIVD	15 00 000	10%	Année1
	Yorong ; Ngourtoula ; Aguié yarwa	CIVD	15 00 000	10%	Année2
	Blakaya ; Kaffi ; Ferom	CIVD	15 000 000	10%	Année3
2. Réhabilitation du parc de vaccination du secteur vétérinaire du Ngouri	Ngouri	CCD	10. 000 .000	10%	Année3
3. Sensibilisation de la population à s'organiser en coopératives dynamiques	Dans les groupes de villages	CCD	150 000	PM	Sur la durée du PDL
4. Former les producteurs organisés sur les techniques de production respectueuses de l'environnement	Dans les groupes de villages	CCD	500 000	PM	Année 3
5. Doter les producteurs organisés en matériels et intrants agricoles	Dans les groupes de villages	CCD	7 500 000	PM	Sur la durée du plan
6. construction d'un magasin pour conserver le produit agricole	Ngouri	Union de groupement	15.000.000	15%	Année 3
Sous-total 1			233 350 000		

4.2. GESTION DES RESSOURCES NATURELLES (GRN) ET TOURISME

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût unitaire en Fcfa	Participation financière locale	Début probable
1. Organisation des séances de sensibilisation de la population sur la nécessité de réduire l'avancée du désert et la protection de la faune	Tous villages du canton	CIVD	250000	10%	Année 1

2. Installation d'une mini pépinière villageoise	Kaya, Roude Djara, Kindjiria, Yom, Kirdjourom, Ferom, Djidami Ali Feri, Ngourtoulo koulloua	CIVD	1 250 000	Participation en main d'œuvre	Année 1
3. Reboisement des terres dégradées et promotion d'une bonne utilisation des ressources naturelles	A l'échelle du canton	CIVD	PM	Participation en main d'œuvre	Année2
Sous-total 2			13 500 000		

4.3. ECONOMIE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût unitaire en Fcfa	Participation financière locale	Début probable
1. développer les activités génératrices de revenus	A l'échelle du canton	CCD	10 000 0000	10%	Sur la durée du plan
2. Aménagement et construction de hangars du marché	Ngouri	Comité de gestion du marché	50 000.000	15%	Année4
3. Aménagement d'une aire d'abattage	Ngouri	CCD	48. 000. 000	15%	Année2
Sous-total 3			108 000 000		

4.4. SANTE-EAU POTABLE-ASSAINISSEMENT

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût unitaire en Fcfa	Participation financière locale	Début probable
1. Création de nouveaux centres de santé	Meleri	Chefs de Village			Anne1
2. Construction, équipement et dotation de centre de santé en personnel qualifié	Kirdjourom	CIVD	70 000 000	10% par bâtiment de centre de santé	Année1
	Roude Djara	CIVD	70 000 000	10%	Année3
	Meleri	CIVD	70 000 000	10%	Année4
3. Organisation de campagne de sensibilisation pour l'alimentation des enfants à base d'aliments locaux riches en protéines	A l'échelle du canton	CCD	5.000.000	10%	Année4
4. Dotation des villages en forage d'eau potable équipé de PMH	Madjalla1, Madjalla2 Madjalla3, Ouara2, Koukia toullo1, Koukia toullo2, Woune	CIVD	1 000.000	10%	Année1

	Kirdjourom Yom Roude Djara Ngourtoula Kouloua, Meleri, Djidami kangara,				Année 3
5. Réhabilitation des forages défectueux	Roude Katchari ; Ferome Kangara ; Alaïbari, Maleïrom Kindjiria	CIVD	150000	10%	Année2
6. Installation d'un château d'eau potable	Roude Djara1 ; Kindjiria	CIVD	45.000.000	15%	Année1
7. Organisation de séances de sensibilisation de la population sur la nécessité de se doter de latrine	A l'échelle du canton	CCD	250 000	PM	Année 1
Sous-total 4			401 650 000		

4.5. EDUCATION-JEUNESSE-CULTURE-SPORT

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût unitaire en Fcfa	Participation financière locale	Début probable
1. Création de nouvelles écoles	Kaya, Mojtolo, Ferome, Djidami Aliferi	Chefs de Village			Année1
2. Construction de salles de classe et dotation en équipement et enseignants qualifiés	Roude Djara ; Lycée de Ngouri (2) ; Landé1 ; Yom	APE	55 000 000	10%	Année1
	Kindjiria ; Kirdjourom	APE	55 000 000	10%	Année2
	Koteïrom, Mojotoulo, Ferome,	APE	55 000.000	10%	Année3 Année3
3. Organisation de séances de sensibilisation de la population sur la nécessité d'inscrire les enfants à l'école	Tous les villages du canton	CCD	250 000	10%	Toutes les années
4. Construction d'un centre culturel et dotation en équipement	Ngouri	APE	45 000 000	10%	Année4
Aménagement d'un terrain de football	Ngouri	CCD	10 000 000	10%	Année 3
Sous-total 5			607 000 000		

4.6. AFFAIRES SOCIALES-GENRE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût unitaire en Fcfa	Disponibilité financière	Début probable
2. Dotation des organisations féminines en moulin	Dans 10 villages	CCD	1 500.000	10 %	Année1
Sous-total 6			15 000 000		

4.7. GOUVERNANCE-PAIX –SECURITE

Titre du projet	Localisation	Promoteur	Coût unitaire en Fcfa	Disponibilité financière	Début probable
1. Diffusion du plan de développement local	Dans le canton et auprès de PTF	CCD	PM	A mobiliser	Année 1
2. Sensibilisation de la population sur l'utilité d'une mobilisation des ressources locale pour la mise en œuvre des actions	Tous les villages du canton	CIVD	250000	A mobiliser	Année 1
3. Formation des organisations de technique de gestion, managériales et à la bonne gouvernance	Canton	CCD	250000	A mobiliser	Sur la durée du PDL
Sous-total 7			4 500 000		

V. MÉCANISME DE LA MISE EN ŒUVRE, DE PILOTAGE ET DE SUIVI DU PROGRAMME D' ACTIONS

Le PDL du canton Ngouri est élaboré avec une forte implication de tous les groupes socio professionnels. Plusieurs priorités sont retenues et programmées par les représentants de la population. Cependant, pour garantir un succès dans la réalisation des projets, le CCD en tant qu'organe chargé de piloter les actions de développement du canton doit définir une stratégie et un mécanisme de mise en œuvre et pilotage. L'ensemble de ces outils doit prendre en compte : Le renforcement des capacités des organes locaux ; Le plan de travail annuel ; la mobilisation des ressources financières et le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du plan.

5.1 Mécanisme de mise en œuvre des actions

La réalisation de certains projets priorités nécessitent des moyens qui sont au-delà des capacités en ressources réelle locales. Unanimement, la population a retenu deux options qui faciliteront la mobilisation des ressources et permettre la réalisation des actions:

En interne, une collecte de fonds par village est systématique. Le CCD veillera à impliquer les chefs de village et chefs religieux pour faciliter la mobilisation de ces ressources. Un apport non négligeable est attendu des ressortissants du canton de la diaspora.

Quant aux ressources externes, deux moyens seront utilisés :

- la diffusion du résumé du PDL en format papier ou bien sur internet
- le plaidoyer des acteurs locaux et autres élus de la circonscription lors des rencontres régionales et nationales pour attirer les investissements bailleurs de fonds et de l'Etat.

Ceci permettra d'obtenir des ressources additionnelles à celles qui seront mobiliser localement.

5.2 Stratégie de pilotage et de suivi du programme

Le renforcement des capacités des membres du CCD et des CIVD est nécessaire pour permettre aux membres de CCD de jouer pleinement le rôle qui est le leur. Ce renforcement des capacités portera aussi bien sur les aspects techniques qu'organisationnel afin de permettre le CCD à mieux piloter la mise en œuvre des actions. Il s'agit particulièrement d'un renforcement des capacités en :

- montage de microprojets ;
- programmation et de suivi-évaluation des actions ;
- maîtrise d'ouvrage ;
- comptabilité simplifiée.

Le CCD entend dans ce cadre élaborer un planning annuel sur la base du plan d'action du PDL. Celui-ci doit indiquer clairement les priorités retenues sur la durée du plan ainsi que les coûts estimatifs. Cet outil devra permettre de déterminer les échéanciers de mobilisation des ressources financières nécessaires pour entreprendre les actions programmées. Le CCD va se doter d'un outil simplifié de suivi et d'évaluation. Ce système de suivi et d'évaluation basé sur le plan annuel de travail doit permettre de suivre l'exécution du PDL : apprécier le niveau de réalisation des actions, les difficultés rencontrées ainsi que des dispositions pour les corrections futures.

CONCLUSION

L'élaboration du plan de développement du canton Ngouri résulte d'un processus qui a impliqué les populations depuis la base (villageoise, inter villageoise, cantonale) ainsi que les autres acteurs intervenant dans le canton avec l'appui technique de SOS SAHEL.

Un diagnostic approfondi du canton, prenant en compte les généralités sur le canton, le diagnostic participatif avec les diverses activités menées a permis de présenter le canton à travers son milieu physique, le milieu humain et les activités économiques et sociales. La priorisation et la formulation des actions sont faites sur la base des capacités réelles des populations pour soutenir le développement des activités économiques afin de faciliter l'accès aux services sociaux de base. En tant qu'actions transversales, un regard particulier a été porté à l'allègement des femmes dans les travaux domestique ainsi que les actions liées à la gestion des ressources naturelles.

Les actions sont formulées en conformité aux objectifs du millénaire pour le développement et la vision du plan national de développement.

La population du canton Ngouri est à ses débuts de cet exercice de planification. Les insuffisances constatées tout au long du processus doivent servir de base pour lancer le débat autour du développement du canton.

Au regard de tout, la rigueur dans la mobilisation des ressources de toute nature tant interne qu'externe mais aussi la flexibilité dans les procédures, constituera le seul gage pour la réalisation effective des actions prévues dans ce plan de développement.

ANNEXES

Annexe 1 : lettre de demande d'appui à l'élaboration du PDL

Republique du Tchad
Région du Lac
Département de Ikiya
Sous-préfecture de Ngoumi
Canton : Ngoumi
Ref N° 007/cton/NG/2013

Unité - Travail - Progrès

Ngoumi, le 23 juillet 2013

Chef de Canton de Ngoumi

Au

Coordonnateur de SOS SAHEL S/c projet Ikiya
Ngoumi

Objet : Demande d'appui à l'élaboration
du PDL.

Monsieur,

Suite à l'atelier d'information sur le plan local de développement organisé le 17 juillet 2013 par l'équipe du projet Ikiya, la population dudit Canton, en mon nom avons l'honneur de venir par la présente solliciter l'appui de SOS SAHEL pour l'accompagner à l'élaboration de son plan développement local.

Espérant que votre demande retiendra toute votre attention pour une suite favorable, veuillez recevoir, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de notre très haute considération.

pour la population

le Chef de Canton de Ngoumi



Annexe 2 : calendrier du processus d'élaboration du PDL

Activités	Lieu	Dates	Nombre de jours
Réunion cantonale d'information	Ngouri	17 juillet 2013	1
Réunion d'information et de sensibilisation dans chaque village	Par village	22 au 31 juillet 2013 jui	10
Réunion d'information au sein de chaque groupe de villages et mise en place du comité inter villageois de développement	Par groupe de villages	19 août au 4 septembre 2013	17
Formation des animateurs locaux volontaire et des membres du comité locale de suivi	Ngouri	11 au 13 septembre 2013	3
Collecte de données de base sur le canton	Par village	16 septembre au 4 octobre 2013	19
Diagnostic participatif par groupe de villages	Par groupe de villages	7 octobre au 9 novembre	34
Assemblée générale cantonale de diagnostic participatif	Ngouri	20 au 21 novembre 2013	2
Formation en planification	Ngouri	6 au 7 décembre 2013.	2
Travaux en commission thématique	Ngouri	13 au 24 janvier 2014	12
Restitution des résultats des travaux en commission thématiques	Par groupe de villages	31 janvier au 10 février 2014	11
L'assemblée générale cantonale d'adoption et priorisation des projets	Ngouri	20 et 21 septembre 2014	2
Rédaction du PDL et finalisation du PDL	Ngouri	A partir du 22 septembre 2014	

Annexe 3 : Liste des membres du CCD /Ngouri

N° d'ordre	Nom et prénom	Fonction	Contact téléphonique
01	Hassan mbodou choukou	Président	99 77 30 53
02	Hassan Ali	Vice Président	99 92 95 49
03	Moussa Alhaji Mahamat	SG	99 18 86 46
04	Adam hassan	SGA	99 96 95 53
05	Ali djoukoua Elfi	Trésorier général	99 21 06 53
06	Mahamat Ali Adam	Trésorier G A	99 13 96 88
07	Mahamat mbodou	Conseiller	99 55 12 74
08	Abdoulaye adam	Conseiller	99 20 45 11
09	Hassan oumar	Conseiller	99 12 64 68
10	Mahamat boukar mbodou choukou	Chargé de matériels	99 71 23 97
11	Baba Lamine	Chargé de matériels adjoint	95 81 99 34
12	Alifa Hassan	Commissaire aux comptes	99 14 81 01
13	Mbodou Sitte	Commissaire aux comptes	99 62 81 36

Annexe 4 : animateurs locaux volontaires du canton

Nom et prénoms	Groupe de villages d'appartenance	Village de résidence	numéro de téléphone
Adoum Haroun	1	Ngouri	99193120
Adam Hassani	2	Kaya	99969581
Hassan Ali	3	Roude Djara	99929549
Mahamat Mbodou Brahim	4	Ferome	95676111
Mahamat Lamine Abakar	5	Yom	90401159
Abani Ali	6	Kirdjourme	99626122
Mahamat Ali Adoum	7	Ngourtoula Kouloua	99139698
Moussa Allahdje Mahamat	8	Kindjiria	95824887
Hassan Oumar	9	Djiadami	99126468

Annexe 5 : Membres des commissions thématiques

Commission Gestion des ressources naturelles et Agriculture

Nom et Prénom	Profession	Service	Contact téléphonique
Khamis Bonnodjou	Technicien agricole	Chef de zone Sodelac	62412434
Abakar Mbodou Mbodoumy	Agent forestier	Chef de cantonnement forestier	
Mbodou Sité	Secrétaire de bureau/ex sous-préfet	Membre du CCD	
Mahamat Waliya		Personne ne ressource	99780552
Maï Hassane Boukar	Diplômé au chômage		99149101
Adam Maï			99211166
Ali Haggari			
Al hadj Moustapha			99416969
Abakar Oumar Maouloud			99342304

Commission santé, eau et assainissement

Nom et Prénom	Profession	Service	Contact téléphonique
Mbaïhinta Nadji Jöel	Responsable du centre social	Centre social de Ngouri	99412419
Mbodou Sité	Secrétaire de bureau/ex sous-préfet		
Malloum Ali			
Maï Hassane Boukar	Diplômé au chômage		99149101
Mbodou Maï			93999938
Moustapha Djibrine Adam			99169865
Mahamat Waliya			99780552
Adam Maï			
Abakar oumar Mousseye			
Ali Haggari			
Adam Moustapha			99416969
Abakar Oumar Maouloud			99342304

Commission éducation, Culture, jeunesse et sport

Nom et Prénom	Profession	Service	Contact téléphonique
Mahamoud Issaka	instituteur	Responsable CFC Ngouri	99291979
Mbodou Sité			99628136/ 66628136
Malloum Ali			93999938
Maï Hassane Boukar			99149101
Mahamat Waliya			99780552
Adam Maï			99211126
Abakar Oumar Mousseye			99202276
Ali Haggari			99835372
Adam Moustapha			99416969

Commission élevage

Nom et Prénom	Fonction	Service	Contact téléphonique
Adoum Togoï	Chef de poste vétérinaire	Poste vétérinaire de Ngouri	99287825
Mbodou Sité	Secrétaire de bureau/ex sous-préfet		99628136/ 66628136
Ali Haggari			99835372
Abakar Mollo			99665567
Mbodou Chou Ali	Boucher		99665567
Abdoulaye Mahamat			93121685
Abakar Oumar Maouloud			99342304

Annexe 6 : Calendrier des travaux en commission thématique

Dates	Domaines	Durée
Du 13 au 15/01/2014	Agriculture GRN	3 jours
Du 16 au 19/01/2014	Santé/Hydraulique/Action sociale	3jours
Du 20 au 22/01/2014	Education/Culture jeunesse sport	3 jours
Du 23 au 24/01/2014	Elevage	3 jours
Du 25 au 26/01/2014	Economie	2 jours

